

MEMOIRE

En vue de l'obtention du
Certificat de Capacité d'Orthophoniste
présenté par

Aurore MARRIS

qui sera soutenu publiquement en juin 2021

**Place de la morphologie dans des comptes rendus
de bilans orthophoniques du langage oral et de la
communication en France**

MEMOIRE dirigé par
Stéphanie CAËT, Maître de conférence, Département d'orthophonie, Lille
Sophie RAVEZ, Orthophoniste, Département d'orthophonie, Lille

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Je veux remercier premièrement mes directrices de mémoire, Madame Caët et Madame Ravez, respectivement maître de conférence et orthophoniste et toutes deux enseignantes au département d'orthophonie de Lille. Elles m'ont accompagnée, guidée et conseillée tout au long de la réalisation et de la rédaction de ce mémoire. Merci pour leur disponibilité et les échanges qui ont permis de pousser ma réflexion. Merci de m'avoir fait confiance.

Je souhaite également remercier les orthophonistes qui ont permis d'enrichir ce projet sous différents aspects. Merci à celles et ceux qui ont pris le temps d'échanger avec moi par téléphone et m'ont ainsi donné l'occasion de voyager à travers la France de manière virtuelle. Un plus grand merci encore à celles et ceux qui ont activement participé à mon mémoire en acceptant d'envoyer des comptes rendus de bilans anonymisés.

Merci à Anouk Malewski, étudiante en quatrième année d'orthophonie à Lille. Malgré sa propre charge de travail, je la remercie pour le temps qu'elle a accordé à mon mémoire en gérant la réception et l'anonymisation des comptes rendus de bilans orthophoniques.

Merci à mes deux relectrices qui ont pris le temps de relire mon mémoire à plusieurs reprises.

Je tiens encore à remercier mes différentes maîtres de stage qui, tout au long de mon cursus universitaire, m'ont partagé leurs connaissances et leur expérience. J'ai beaucoup gagné en confiance grâce à elles.

Merci enfin à mes proches, ma famille et mes amis qui m'ont soutenue pendant les quatre années de concours puis pendant les cinq années d'études. Leur soutien et leurs encouragements m'ont permis d'atteindre mes objectifs.

Résumé :

En linguistique, la morphologie étudie la structure et le processus de formation des unités lexicales. Dans une approche structurale qui a largement influencé l'orthophonie, elle s'intéresse aux morphèmes (lexicaux, flexionnels et dérivationnels). Maîtriser ces flexions et dérivations est nécessaire pour une compréhension et une production orales précises. Cette étude analyse la place de la morphologie dans des comptes rendus de bilans orthophoniques (CRBO) de langage oral. Pour cela, des orthophonistes français ont été contactés aléatoirement afin de collecter des CRBO. Les résultats extraits de 71 CRBO ont montré que la mention de l'évaluation de la morphologie est conditionnée par certains facteurs tels que l'âge du patient et le diagnostic posé dans le CRBO. Les épreuves employées sont essentiellement non spécifiques au domaine. Nous avons également mis en évidence que la morphologie dérivationnelle était rarement évaluée en comparaison à la morphologie flexionnelle. La terminologie employée pour désigner la morphologie est vulgarisée plutôt que spécialisée, sans doute pour être comprise par le médecin et la famille. La place occupée par la morphologie dans ces CRBO s'est révélée peu prégnante dans notre corpus. Notre échantillon n'étant pas représentatif, le compléter permettrait de généraliser les résultats. Dans la continuité de ce travail, nous pourrions nous interroger sur la place de la morphologie en langage écrit.

Mots-clés :

Morphologie ; Orthophonie ; Évaluation ; Compte rendu de bilan ; Langage oral

Abstract :

In linguistics, morphology studies the structure and the formation process of lexical units. In a structural approach that has greatly influenced speech therapy, it is concerned with morphemes (lexical, inflectional and derivational). Mastering of these inflections and derivations is necessary for accurate oral comprehension and production. This study analyzes the place of morphology in reports of speech therapy assessments. For this purpose, French speech therapists were randomly contacted in order to collect assessment reports. The results extracted from 71 assessment reports showed that the mention of morphology assessment is conditioned by certain factors such as the age of the patient and the diagnosis made in the assessment report. The tests used are essentially non-specific to the field. We also found that derivational morphology was rarely assessed in comparison to inflectional morphology. The terminology used to designate morphology is rather popularized than specialized, probably in order to be understood by the doctor and the family. The place occupied by morphology in these assessment reports was found to be not prevalent in our corpus. As our sample is not representative, completing it would allow us to generalize the results. In the continuity of this work, we could ask ourselves about the place of morphology in written language.

Keywords :

Morphology ; Speech therapy ; Assessment ; Report of the assessment ; Oral language

Table des matières

Introduction.....	1
Contexte théorique, buts et hypothèses.....	2
1. Contexte théorique.....	2
1.1. Morphologie : définitions.....	2
1.1.1. Morphologie dérivationnelle.....	2
1.1.2. Morphologie flexionnelle.....	2
1.1.3. Morphosyntaxe.....	3
1.2. Objectifs et démarches de l'évaluation de la morphologie dans l'évaluation du langage oral et de la communication.....	3
1.2.1. Objectifs de l'évaluation du langage oral et de la communication.....	3
1.2.2. Démarches.....	4
1.2.3. Spécificités de l'évaluation de la morphologie et de la morphosyntaxe lors du bilan de langage oral et de la communication.....	5
1.3. Tests et épreuves employés pour l'évaluation de la morphologie et de la morphosyntaxe, lors d'un bilan du langage oral et de la communication.....	6
1.3.1. Généralités et critères orientant le choix des outils.....	6
1.3.2. Analyse des tests spécifiques à l'évaluation de la morphologie et la morphosyntaxe.....	6
1.4. Rédaction d'un compte rendu de bilan orthophonique.....	7
2. Buts et hypothèses.....	9
Méthodologie.....	11
1. Population cible et échantillon.....	11
2. Procédure de sélection des participants.....	11
3. Procédure de recueil des CRBO.....	12
4. Analyse du corpus.....	12
Résultats.....	13
1. Présence ou absence de la mention de l'évaluation de la morphologie.....	13
1.1. En fonction de la plainte à l'origine du CRBO.....	13
1.2. En fonction du diagnostic posé.....	14
1.3. En fonction de l'âge du patient.....	15
1.4. En fonction du type de bilan (initial ou de renouvellement).....	15
1.5. En fonction du type de bilan (comportant une partie évaluant le langage écrit ou non)....	16
2. Caractéristiques de la mention de l'évaluation de la morphologie.....	16
2.1. Versant(s) évalué(s).....	16
2.2. Épreuves spécifiques ou non à l'évaluation de la morphologie.....	17
2.3. Morphologie dérivationnelle versus Morphologie flexionnelle.....	17
3. Mention d'exemples et d'analyses d'erreurs.....	18
4. Liens entre les différentes parties ou domaines évalués du CRBO.....	19
4.1. Présence dans la conclusion.....	19
4.2. Présence dans le projet thérapeutique.....	19
4.3. Lien entre les différents domaines évalués.....	20
5. Terminologie employée pour évoquer la morphologie.....	21
5.1. Terme « morphologie ».....	21
5.2. Terme « morphosyntaxe ».....	22
5.3. Vulgarisation des termes.....	23
Discussion.....	24
1. Présence ou absence de la mention de l'évaluation de la morphologie.....	24
2. Caractéristiques de la mention de l'évaluation de la morphologie.....	26

3. Mention d'exemples ou d'analyses d'erreurs.....	27
4. Liens entre les différentes parties ou domaines évalués du CRBO.....	28
5. Terminologie employée pour évoquer la morphologie.....	29
6. Limites de cette étude.....	30
Conclusion.....	31
Bibliographie.....	32
Liste des annexes.....	34
Annexe n°1 : Tableau de recensement et d'analyse d'épreuves évaluant spécifiquement la morphologie et la morphosyntaxe.....	34
Annexe 2 : Tableau de recensement et d'analyse d'épreuves n'évaluant pas spécifiquement la morphologie et la morphosyntaxe mais comportant quelques items le permettant.....	34
Annexe n°3 : Tableau présentant la démarche de sélection du nombre d'orthophonistes à contacter par téléphone en France par région.....	34
Annexe n°4 : Courrier d'information par mail aux orthophonistes contactés par téléphone.....	34
Annexe n°5 : Questionnaire complémentaire transmis par mail aux orthophonistes contactés par téléphone.....	34
Annexe n°6 : Tableau explicatif du tableau ayant permis l'extraction des données des CRBO..	34

Introduction

La morphologie peut être étudiée selon des axes différents. Selon l'axe de la linguistique, la morphologie étudie la structure et le processus de formation des unités lexicales. Dans une approche structurale qui a largement influencé l'orthophonie, elle s'intéresse aux morphèmes (lexicaux, dérivationnels et/ou flexionnels) constituant les mots. On parle aussi de morphosyntaxe lorsque l'on se penche sur le choix et l'agencement des morphèmes en interaction avec les différents syntagmes de la phrase (Brin et al., 2014, p. 177). En orthophonie, de par la formation que nous avons reçue et les observations que nous avons pu effectuer durant les stages, nous savons que la morphologie, que ce soit dans ses aspects dérivationnels, flexionnels ou morphosyntaxiques, est un domaine important qu'il est souvent nécessaire d'évaluer dans un bilan du langage oral et de la communication. En effet, l'évaluation de la morphologie permet de mettre en évidence les capacités du patient à comprendre le sens des différents morphèmes ainsi que sa capacité à bien se faire comprendre en utilisant ces morphèmes à bon escient.

Quelle place est accordée à l'évaluation de ce domaine du langage oral lors d'un bilan orthophonique puis dans son compte rendu écrit ? C'est à cette question que ce mémoire tentera de répondre. Les objectifs de cette étude sont de comprendre quelles sont les pratiques orthophoniques concernant l'évaluation de la morphologie et de la morphosyntaxe et son compte rendu.

Ce mémoire s'inscrit dans un projet de recherche, mené par Mesdames Caët, Fragnon et Ravez, s'intéressant à la démarche de bilan orthophonique du langage oral. Astrid Cotte (2021) s'inscrit également dans ce projet en orientant son mémoire dans la continuité de l'analyse initiée par Burguion (2019) concernant l'évaluation de la pragmatique et son compte rendu. En complément des données collectées par Burguion (2019), Moutel (2019) et Caët, Ravez, Moutel et Fragnon (2019), nous collecterons pour ce mémoire des comptes rendus de bilans orthophoniques (écrits CRBO dans la suite du mémoire) du langage oral et de la communication afin d'effectuer ensuite les analyses issues de nos hypothèses. Les CRBO collectés concerneront des patients âgés de 0 à 18 ans.

Dans ces CRBO, nous relèverons également quel lexique est employé pour parler de la morphologie et de son évaluation. Nous étudierons également les tests employés, la nature des analyses rédigées et la place qu'occupe l'évaluation de la morphologie dans le CRBO dans son ensemble.

Dans une première partie, nous exposerons le contexte théorique nécessaire à la réalisation de ce mémoire. Nous présenterons ainsi précisément ce que recouvrent les termes de morphologie et de morphosyntaxe. Ensuite nous développerons les principes régissant l'évaluation du langage oral et de la communication et plus particulièrement celle de la morphologie et de la morphosyntaxe. Puis nous évoquerons les tests permettant d'évaluer ces dernières. Nous aborderons enfin les recommandations concernant la rédaction des CRBO. Dans une deuxième partie, nous décrirons la méthodologie employée pour collecter les données et les analyser. Après avoir exposé les résultats dans une troisième partie, nous les discuterons dans une quatrième et dernière partie. Nous mettrons en parallèle les données théoriques et les données issues de nos analyses afin de répondre à nos hypothèses et inscrire notre réflexion en regard de l'exercice de la profession d'orthophoniste.

Contexte théorique, buts et hypothèses

1. Contexte théorique

1.1. Morphologie : définitions

Afin de situer les recherches et les résultats décrits par la suite, il est important de définir et de présenter le concept de « morphologie », cœur du sujet de ce présent mémoire.

Nous avons choisi d'aborder la morphologie selon une approche structurale qui est la plus influente en orthophonie. Il existe cependant d'autres approches que nous n'aborderons pas ici. Selon cette approche, la morphologie correspond à l'étude des morphèmes composant les mots de la langue considérée. Un morphème est défini comme étant la plus petite unité de la langue porteuse de sens. En morphologie, un mot est donc analysé et décomposé en termes de morphèmes, porteurs de différents sens. On rencontre des mots formés d'un ou plusieurs morphèmes.

Ces morphèmes peuvent être identifiés grâce à une opération de commutation. Cela consiste à segmenter un mot, s'il est formé de plusieurs morphèmes, et de remplacer un morphème par un autre afin de constituer un mot d'un sens distinct (Tamine-Gardes, 1981a). On nomme allomorphes les différentes formes d'un même morphème. Ces allomorphes ont le même sens mais diffèrent par leur forme phonologique et/ou leur forme orthographique.

Tamines-Gardes (1981a) rappelle les différents types de morphèmes qui peuvent être classés selon un aspect sémantique ou selon un aspect combinatoire. Selon l'aspect sémantique, on distingue les morphèmes lexicaux, porteurs de sens, et les morphèmes grammaticaux, porteurs d'informations grammaticales. Selon l'aspect combinatoire, on parlera de bases auxquelles peuvent s'ajouter des affixes qui, en français, se distinguent en préfixes et suffixes. Une base peut à son tour être décomposée en un radical et un ou plusieurs affixes.

Deux types de morphologie sont à distinguer : la morphologie dérivationnelle et la morphologie flexionnelle. Nous les définissons ci-après.

1.1.1. Morphologie dérivationnelle

Le phénomène de dérivation permet de créer des unités porteuses d'un sens différent de celui de la base dont elles sont dérivées. Cela s'effectue par l'ajout d'un préfixe et/ou d'un suffixe à la base choisie. Si les préfixes ne sont porteurs que d'informations sémantiques, les suffixes quant à eux sont porteurs d'informations sémantiques et grammaticales puisqu'ils peuvent conduire au changement de la nature du mot subissant la dérivation et donnent des indications sur le genre du nom quand ils permettent de dériver un nom (Tamine-Gardes, 1982a).

1.1.2. Morphologie flexionnelle

En morphologie flexionnelle, les affixes ne changent pas le sens du mot ainsi créé. Ils ont avant tout une valeur grammaticale, non lexicale et ne modifient pas la classe à laquelle appartient le mot (Tamine-Gardes, 1981a).

La morphologie flexionnelle renseigne sur le genre des noms (marqué sur certains noms), les déterminants et adjectifs. Tamine-Gardes (1981b) identifie la forme du féminin comme base du mot à faire varier en genre. Cette forme est dite forme longue. A partir de cette forme longue, le masculin est soit identique, soit obtenu par suppression de la consonne finale et accompagné d'une éventuelle modification vocalique de la base.

Elle renseigne aussi sur le nombre marqué sur certains noms, sur le déterminant et lors de la liaison avec les adjectifs. Lorsque l'on prend isolément les mots, la marque du nombre, et plus particulièrement celle du pluriel, est rarement audible bien qu'elle soit visible orthographiquement (Tamine-Gardes, 1982b). Certains mots cependant subissent une suppression de la dernière consonne et un changement vocalique.

Enfin, la morphologie flexionnelle permet de renseigner sur le mode, le temps et la personne grammaticale d'un verbe. Ceux-ci peuvent se manifester par l'absence ou la présence d'une flexion verbale particulière et/ou par une modification particulière du radical (Tamine-Gardes, 1982c).

1.1.3. Morphosyntaxe

La morphologie flexionnelle ne peut être analysée uniquement de manière isolée. En effet, de nombreuses flexions sont déterminées par le contexte syntaxique dans lequel elles se trouvent. Ainsi une flexion de genre ou de pluriel sur un adjectif pourra être appelée par le genre et le nombre du nom qu'il qualifie. Ce phénomène est nommé morphosyntaxe.

On remarque de plus que certaines flexions ne sont audibles que dans un contexte syntaxique. C'est le cas notamment de la flexion du pluriel qui, souvent manifestée orthographiquement par un « s » ou un « x », ne s'entend alors que lorsqu'une liaison est effectuée (Tamine-Gardes, 1982b).

Les dérivations sont, quant à elles, plutôt déterminées par le contexte sémantique (par exemple, on choisira le mot « jardin » si l'on parle du lieu et le mot « jardinier » si l'on parle de la personne).

1.2. Objectifs et démarches de l'évaluation de la morphologie dans l'évaluation du langage oral et de la communication

Il s'agit ici de mettre en évidence quels sont les objectifs d'une évaluation du langage oral et par quelle démarche l'orthophoniste les atteint puis de comprendre quels sont les principes de l'évaluation plus spécifique de la morphologie en langage oral.

1.2.1. Objectifs de l'évaluation du langage oral et de la communication

Lorsque l'orthophoniste effectue une évaluation du langage oral et de la communication, il a plusieurs objectifs qu'il garde en vue tout au long du bilan. Le principal objectif semble être celui d'objectiver la présence ou l'absence de difficultés et de troubles à partir de la demande formulée (Schelstraete, 2011). Cela se fait en s'appuyant notamment sur la littérature qui apporte des informations nécessaires à propos du développement du langage et des pathologies. Mais il convient également de faire l'état des compétences et réussites du patient (Weck & Marro, 2010). Aux notions d'échecs, de difficultés et de réussites, Coquet et Roch (2013) ajoutent l'importante notion des stratégies employées qu'il faudra identifier et évaluer dans leur efficacité. Si présence de trouble

du langage oral il y a, il s'agira aussi de définir la nature de ce trouble, c'est-à-dire s'il est spécifique au langage oral ou non (Schelstraete, 2011).

L'objectif final d'une évaluation, quelle qu'elle soit en orthophonie, est avant tout de poser un diagnostic ou au moins d'émettre des hypothèses diagnostiques et d'établir des objectifs de prise en charge si celle-ci s'avère nécessaire (Weck & Marro, 2010). Schelstraete (2011) définit justement l'évaluation comme le « point de départ à la planification du traitement ».

C'est donc en gardant ces objectifs à l'esprit que l'orthophoniste pourra orienter les démarches propres à la situation de l'évaluation du langage oral et de la communication.

1.2.2. Démarches

Le temps de l'évaluation commence dès la demande qui se formule le plus généralement au téléphone. Puis suit le premier entretien qui permet de préciser la demande et d'effectuer une anamnèse. À la suite de cet entretien, on procède au temps de bilan qui consiste en des observations cliniques et la passation d'épreuves standardisées. Enfin, il faudra poser un diagnostic orthophonique si nous sommes en mesure de le faire avec les données collectées jusqu'à ce moment ou au moins formuler des hypothèses diagnostiques. On finira par proposer un projet thérapeutique basé sur les observations et analyses effectuées pendant la phase de bilan (Weck & Marro, 2010).

Les éléments recueillis durant ce temps d'évaluation sont les données issues de l'anamnèse et des autres examens effectués auparavant, les résultats quantitatifs aux épreuves administrées, les résultats qualitatifs issus des observations cliniques ainsi que des corpus de langage oral de l'enfant (Coquet & Roch, 2013). Afin d'orienter le temps de l'évaluation, il est nécessaire de prendre en compte tous ces éléments au fur et à mesure qu'ils sont recueillis. Schelstraete (2011) insiste aussi sur le fait de prendre en considération les caractéristiques du patient, de son entourage et de son environnement. Le fait de mettre en lien toutes ces données pourra permettre de différencier les profils de deux enfants ayant obtenu les mêmes scores sur les mêmes épreuves.

L'orthophoniste met également en jeu ses connaissances théoriques. Celles-ci peuvent être différentes d'un orthophoniste à un autre, étant donné la multiplicité des courants théoriques et l'évolution continue des connaissances. La direction donnée à l'anamnèse et aux observations cliniques ainsi que le choix des épreuves administrées seront justifiés par ces connaissances (Schelstraete, 2011). Elles permettent de situer l'enfant par rapport à une norme de développement et de faire le parallèle avec des enfants de même âge et/ou de même niveau (Weck & Marro, 2010). Cependant, il est important que le professionnel garde à l'esprit les limites de ces appuis théoriques pour nuancer ses propos et son analyse lorsqu'il les utilise (Schelstraete, 2011). En effet, si ces appuis théoriques constituent une base solide pour analyser les résultats de l'enfant, il faut garder à l'esprit que, dans la pratique, les profils des patients ne correspondent pas toujours exactement à ce que l'on retrouve dans la littérature. Cette dernière indique une ligne de conduite mais il faut savoir s'adapter à la réalité clinique.

Pour résumer, il existe donc plusieurs types d'analyses effectuées tout au long d'une évaluation. Selon Coquet et Roch (2013), nous distinguons :

- une analyse quantitative qui correspond à l'inventaire du lexique en réception et en production de l'enfant et au calcul du pourcentage de ses réussites et échecs ;
- une analyse statistique qui consiste à situer l'enfant par rapport à une norme établie durant l'étalonnage du test employé ;

- une analyse qualitative qui correspond à l'observation des comportements ne pouvant être quantifiés ;
- des analyses métriques qui sont effectuées à partir des données quantitatives et permettent d'établir des empan, des indices, des éventuels gains de performance, des temps de traitement ;
- et des analyses de corpus qui consistent à analyser le langage spontané de l'enfant.

Il est nécessaire que toutes les données soient confrontées, qu'elles soient théoriques, qualitatives ou quantitatives, car c'est cette mise en relation qui permet de justifier l'orientation des observations, de choisir les épreuves ainsi que de formuler les hypothèses diagnostiques et d'établir enfin un projet thérapeutique si cela est nécessaire (Coquet & Roch, 2013).

L'évaluation du langage oral se réalise au moyen de tests standardisés et d'analyses du langage spontané, qualifié d'« activités de production autonome ». La complémentarité de ces deux modes d'évaluation est importante puisque les conditions différentes de passation pourront permettre de collecter des données différentes en lien avec un contexte d'interaction différent (Weck & Marro, 2010).

1.2.3. Spécificités de l'évaluation de la morphologie et de la morphosyntaxe lors du bilan de langage oral et de la communication

Si un trouble dans le domaine de la morphologie et, par extension de la morphosyntaxe, ne constitue pas à lui seul un diagnostic, il représente cependant un élément diagnostique permettant de préciser le profil de l'enfant. En effet, l'évaluation de ce domaine permet de mettre en évidence d'éventuelles difficultés de compréhension des énoncés et de production de ces derniers qui servent à transmettre et recevoir les informations nécessaires en situation de communication réelle (Coquet & Roch, 2013).

Bien que les compétences morphologiques soient déjà présentes, les capacités métamorphologiques se développent quant à elles plus tardivement que d'autres car elles ne font pas l'objet d'un apprentissage spécifique dans les programmes scolaires contrairement à d'autres capacités comme la métaphonologie (Weck & Marro, 2010). C'est pourquoi les épreuves évaluant spécifiquement la morphologie (ou épreuves de métamorphologie) ne sont pas proposées aux très jeunes enfants (avant 4 ans 6 mois). On retrouvera par contre assez tôt des épreuves de morphosyntaxe, évaluant la morphologie en contexte syntaxique, sur les deux versants.

L'évaluation de la morphologie ne correspond généralement pas à une partie du bilan uniquement consacrée à cela, comme c'est souvent le cas pour la morphosyntaxe. Les tâches évaluant purement la morphologie permettent d'analyser les capacités métamorphologiques, aussi appelées conscience morphologique. L'évaluation de ces capacités rentre dans la catégorie plus large de l'évaluation des capacités métalinguistiques (Weck & Marro, 2010).

Comme le font remarquer Weck et Marro, il n'est « pas toujours facile de distinguer ce qui est du ressort de la morphologie ou de la phonologie » (Weck & Marro, 2010, p. 55). Prenons l'exemple d'un enfant qui ne produirait pas une flexion verbale. Plusieurs hypothèses peuvent alors être émises : sur un plan morphologique, ne maîtrise-t-il pas le morphème en question ou, sur un plan phonologique, n'est-il pas en mesure de produire le phonème final du mot ? Ces doutes que nous pourrions avoir justifient l'importance de multiplier et de diversifier les épreuves, afin d'affiner les observations et de répondre aux hypothèses premièrement émises.

Il est à noter que si l'évaluation des capacités morphologiques est considérée ici dans sa forme orale, elle sert généralement d'appui et d'explication quant aux capacités de l'enfant en langage écrit (Weck & Marro, 2010).

1.3. Tests et épreuves employés pour l'évaluation de la morphologie et de la morphosyntaxe, lors d'un bilan du langage oral et de la communication

Il s'agit ici d'exposer les critères orientant le choix des épreuves employées lors d'un bilan et d'analyser plus spécifiquement des épreuves permettant d'analyser la morphologie.

1.3.1. Généralités et critères orientant le choix des outils

Weck et Marro (2010) nous rappellent les cinq caractéristiques d'un test : la standardisation, la normalisation ou étalonnage, la validité, la fiabilité ou fidélité et la sensibilité. Ces critères sont importants à prendre en compte lors du choix du test afin d'avoir des résultats les plus fiables possible.

On distingue les tests de première ligne qui permettent d'effectuer une évaluation globale des capacités et les tests de seconde ligne qui, si certains scores sont déficitaires aux premiers tests, vont permettre d'affiner les observations de par leur spécificité (Schelstraete, 2011). Les tests de première ligne peuvent aider à objectiver l'absence de difficultés et de troubles chez un enfant qui n'aurait pas besoin d'une rééducation orthophonique.

Parmi les différents tests, il existe les batteries composites, qui permettent d'évaluer les différents domaines et versants du langage oral, et les tests plus spécifiques à un domaine, qui permettent d'affiner les observations. On remarque aussi que les tests s'adressent à une tranche d'âge spécifique. Il n'existe pas un seul et même test permettant d'évaluer l'enfant de 0 à 18 ans (Weck & Marro, 2010).

Il est à noter que les tests permettent essentiellement de relever les difficultés, les manques et les échecs par rapport à une norme mais pas les capacités, les réussites. Ce dernier relevé est plutôt réalisé au travers des observations cliniques et qualitatives. Cependant les tests ont « l'avantage d'une certaine stabilité des comparaisons ». Ils permettent également d'effectuer un retest en bilan d'évolution pour faire un état de la progression de l'enfant entre deux passations (Weck & Marro, 2010).

1.3.2. Analyse des tests spécifiques à l'évaluation de la morphologie et la morphosyntaxe

Les Annexes n°1 et n°2 présentent un tableau regroupant les principales épreuves actuelles permettant d'évaluer la morphologie et la morphosyntaxe en langage oral. On constate que, si les épreuves évaluant la morphosyntaxe sont nombreuses dans ce tableau, les épreuves évaluant uniquement la morphologie dérivationnelle sont plus rares et celles s'intéressant uniquement à la morphologie flexionnelle sont inexistantes. On peut mettre cela en lien avec le fait que les épreuves évaluant la morphosyntaxe vont plus facilement se retrouver dans des tests de première ligne car ils ont une visée plus globale que les épreuves de morphologie dérivationnelle et flexionnelle qui sont plus spécifiques et font ainsi plutôt l'objet de tests de secondes lignes. L'apparente absence

d'épreuves évaluant spécifiquement la morphologie flexionnelle en langage oral peut s'expliquer par le fait que les épreuves couvrant la morphologie flexionnelle sont essentiellement de l'ordre du langage écrit. La morphologie dérivationnelle, quant à elle, est régulièrement mise en lien avec l'orthographe. En effet, sur le plan orthographique, on retrouve régulièrement des lettres muettes en fin de mots, issues de la forme longue dont le mot est dérivé (Tamine-Gardes, 1982a). La rareté des épreuves évaluant cette morphologie dérivationnelle en langage oral peut donc aussi s'expliquer par le fait qu'elle se retrouvera plutôt dans les bilans de langage écrit.

Devant la diversité des appellations des tâches évaluant la morphologie, Berthiaume et al. (2010) ont proposé une typologie permettant de les classer en fonction du processus mental qu'elles requièrent. Nous avons utilisé cette typologie dans le tableau (cf. Annexe n°1) afin de pouvoir identifier plus rapidement les processus évalués dans les tâches apparaissant dans les CRBO que nous analyserons ensuite. Sans ce tableau, nous pourrions ne pas relever des épreuves évaluant la morphologie car leur intitulé ne le laisse pas transparaître. On retrouve ainsi des épreuves de lexique et de syntaxe (ou de récit) permettant d'évaluer respectivement la morphologie dérivationnelle et la morphosyntaxe au travers de certains de leurs items (cf. Annexe n°2).

1.4. Rédaction d'un compte rendu de bilan orthophonique

L'avenant n°4 à la Convention nationale des orthophonistes, datant du 27 février 2003, expose l'architecture recommandée d'un CRBO initial. Il définit le plan suivant :

- **Objet du bilan** : cette partie comprend les données administratives et la plainte du patient.
- **Anamnèse** : pour un enfant, cette partie renseigne notamment sur son développement psychomoteur depuis la naissance, son parcours scolaire, son histoire médicale, ses antécédents familiaux.
- **Bilan** : cette partie concerne les outils utilisés, les domaines explorés, les résultats obtenus ainsi que les analyses des performances.
- **Diagnostic orthophonique** : cette partie permet à l'orthophoniste de poser son diagnostic et/ou d'émettre ses hypothèses. Si un diagnostic est établi, il est nécessaire de le faire correspondre au libellé de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP).
- **Projet thérapeutique** : cette partie établit les objectifs de prise en charge, la fréquence des soins proposés et précise les éventuels examens complémentaires recommandés.

Cette architecture est toujours valable, dans l'avenant n°16 à la convention nationale des orthophonistes, datant du 26 octobre 2017.

En dehors de cette source, il semblerait qu'il n'existe pas d'autres recommandations officielles quant à la rédaction d'un CRBO. D'après les observations que nous avons pu effectuer en stages, nous pourrions évoquer quelques arguments pouvant expliquer cela.

Le premier argument tient au fait que, pour choisir les domaines explorés lors du bilan, l'orthophoniste s'appuie sur les éléments de l'anamnèse, les éléments inhérents au patient, ainsi que sur les résultats obtenus au fur et à mesure afin d'orienter son analyse dans une démarche hypothético-déductive. Ces éléments ne pouvant être standardisés, il est de ce fait difficile d'établir des recommandations quant aux domaines explorés.

Le second argument est qu'il existe une grande diversité d'outils d'évaluation à disposition de l'orthophoniste qui peuvent différer par leur administration et cotation. Cette diversité s'explique par le fait que les outils peuvent se baser sur des courants théoriques différents, s'adresser à des

patients d'âges différents, être plus ou moins spécifiques à certains domaines. Leur administration et cotation peuvent avoir un impact sur la rédaction du bilan. Par exemple, nous rencontrons de plus en plus de batteries d'évaluation informatisées. Celles-ci offrent parfois la possibilité de chronométrer automatiquement une épreuve, permettant à l'orthophoniste de focaliser son attention sur le comportement de l'enfant par exemple et collecter ainsi plus de données qualitatives. Elles peuvent aussi permettre d'obtenir une cotation automatique plutôt que manuelle et de créer des tableaux ou diagrammes pour présenter les résultats du patient. De plus, la normalisation des tests n'est jamais la même. Ainsi, certains tests proposeront leurs résultats en percentiles, d'autres en écarts-types, en raison de la normalisation du test qui ne permet pas forcément d'exprimer les résultats de la même manière. Le choix de l'outil effectué par l'orthophoniste va donc faire varier la présentation des résultats dans son CRBO en fonction des modalités disponibles et permettre parfois de libérer son attention de certains paramètres (comme le temps et la cotation) pour lui permettre de la focaliser sur d'autres données qui pourront compléter son CRBO et peut-être affiner les hypothèses diagnostiques.

Le contenu du CRBO pourrait en outre varier en fonction de la personne à qui il est destiné. Ainsi le vocabulaire choisi et les tournures de phrases ne seront peut-être pas les mêmes si l'écrit est destiné aux parents seulement, à un médecin ou bien encore à plusieurs personnes ayant des rôles différents auprès de l'enfant (parents et médecins généralistes et spécialistes). On constate donc l'importance de la façon dont l'orthophoniste se représente la réception du CRBO par le destinataire. Certains modifient même leur façon de rédiger en mettant en évidence au début du document la conclusion diagnostique qui est l'élément clé lu par les médecins avec plus d'attention que le reste (Vienne, 2018).

Le contexte de remise du courrier représente un autre argument expliquant la variabilité de la rédaction des CRBO. En effet, si le courrier est remis en main propre, il sera peut-être accompagné d'explications orales. Cette situation pourrait alors expliquer l'absence de certaines traces, explications écrites. Si au contraire, le courrier est remis via un intermédiaire (envoyé par la poste ou remis au médecin généraliste par les parents par exemple), on pourrait éventuellement s'attendre à ce qu'il y ait bien plus d'explications et de détails écrits, l'orthophoniste ne pouvant les donner oralement dans cette situation.

L'expérience professionnelle de chaque orthophoniste entre également en jeu. Ainsi, comme nous avons pu l'observer en stage, la formation reçue, les cas rencontrés précédemment et les habitudes de chacun vont déterminer et orienter la rédaction du CRBO. Certains orthophonistes jugeront utile de rédiger des phrases complètes quand d'autres préféreront organiser les informations visuellement, sous forme de listes par exemple.

Enfin, le temps alloué par chaque orthophoniste à la rédaction du CRBO peut différer en fonction de la façon dont le professionnel organise son emploi du temps : réserve-t-il un créneau pour cette rédaction ou bien le fait-il à la fin de sa journée ? Le temps passé pour écrire le CRBO conditionnera forcément le contenu et la présentation de la rédaction. L'avenant n°16 à la Convention nationale des orthophonistes, cité précédemment, a permis notamment la revalorisation de l'acte de bilan, accordant une reconnaissance financière pour cet acte qui prend à l'orthophoniste beaucoup de temps de l'appel téléphonique jusqu'à la remise aux destinataires du CRBO.

Si l'architecture est supposée être la même pour chaque CRBO car déterminée par l'avenant cité précédemment, les arguments exposés ci-dessus participent à l'explication de l'absence de recommandations officielles supplémentaires et surtout la grande diversité des formes de rédaction des CRBO.

2. Buts et hypothèses

Ce mémoire a pour objectif de faire un état des lieux des pratiques orthophoniques concernant l'évaluation de la morphologie telle qu'elle est mise en évidence dans des CRBO du langage oral et de la communication de l'enfant. Nous espérons que cette analyse pourra apporter des renseignements quant aux pratiques orthophoniques actuelles ainsi qu'au sujet des éventuels manques et améliorations à effectuer dans ce domaine, notamment au niveau des différentes analyses effectuées lors de la rédaction du CRBO. Ce mémoire sera complémentaire de ceux de Burguion (2019) et Moutel (2019) qui ont fait une analyse similaire concernant respectivement les domaines de la pragmatique et du lexique (Burguion, 2019; Caët, Ravez, Moutel et Fragnon, 2019; Moutel, 2019).

Cette étude permettrait de répondre aux hypothèses ci-dessous concernant la place de la morphologie dans les CRBO et la façon dont elle est abordée. Nous chercherons des indices quant à l'existence et la nature de facteurs influençant son évaluation. Nous mettrons également en évidence les différents termes employés pour parler de la morphologie et de la morphosyntaxe afin de comprendre si une adaptation au lecteur est effectuée et, si tel est le cas, de quelle manière.

Les hypothèses émises dans ce mémoire s'articulent selon cinq axes qui regrouperont plusieurs hypothèses chacun. Nous parlerons par la suite de « mention de l'évaluation de la morphologie » en entendant par « évaluation » le fait que l'on parle des compétences et difficultés du patient dans le domaine de la morphologie et par « mention » le fait de pouvoir retrouver des traces écrites mettant en évidence cette évaluation.

Le premier axe concerne la présence ou l'absence d'une mention de l'évaluation de la morphologie. Dans cet axe, nous formulons les hypothèses suivantes :

- Si la plainte est spécifiquement orientée vers la morphosyntaxe ou la construction des mots, on peut s'attendre à ce qu'elle ait une influence sur la mention de l'évaluation de la morphologie.
- Le diagnostic posé en cas de bilan de renouvellement influence la mention de l'évaluation de la morphologie dans le CRBO. En effet, si le bilan initial révélait des troubles, des difficultés ou des questionnements quant au domaine de la morphosyntaxe ou quant à la construction des mots, cela pourrait donner lieu à une analyse plus spécifique dans le bilan de renouvellement et donc faire apparaître l'évaluation de la morphologie.
- L'âge de l'enfant influence le fait que l'évaluation de la morphologie sera présentée ou non dans le CRBO. On s'attend ainsi à observer une présence accrue de l'évaluation de la morphologie pour les patients les plus âgés, au regard des âges évoqués dans la littérature.
- De manière générale, on peut s'attendre à trouver une analyse plus précise de la morphologie dans un bilan de renouvellement qui sera l'occasion d'explorer ce qui n'a pas pu l'être lors du bilan initial.
- L'évaluation de la morphologie est plutôt abordée dans des CRBO concernant l'évaluation du langage écrit et donc relativement absente dans les CRBO abordant le langage oral. Ceci s'expliquerait notamment par le fait que la morphologie dérivationnelle est basée sur l'orthographe des mots et que certaines flexions ne sont visibles qu'à l'écrit et pas nécessairement audibles.

Le deuxième axe concerne les caractéristiques de l'évaluation de la morphologie quand celle-ci est présente dans le CRBO. Dans cet axe, nous formulons les hypothèses suivantes :

- Quand l'évaluation de la morphologie est présente, on s'attend à ce qu'elle soit évaluée sur les deux versants, ceux-ci faisant appel à des compétences bien distinctes.
- Quand l'évaluation de la morphologie est évoquée, cela est en lien avec l'utilisation de tâches évaluant spécifiquement ce domaine. En effet, s'agissant d'un domaine spécifique, on peut s'attendre à ce que son évaluation le soit aussi, afin de rendre compte précisément des compétences et difficultés de l'enfant dans ce domaine.
- Quand l'évaluation de la morphologie est présente, on s'attend à retrouver plus d'épreuves de 1^{re} ligne dans un bilan initial et plus d'épreuves de 2nde ligne dans un bilan de renouvellement qui sera l'occasion de préciser les investigations.
- Cette étude s'intéressant à l'évaluation du langage oral, on s'attend à retrouver une évaluation de la morphologie qui concerne plutôt son aspect flexionnel que dérivationnel. En effet, la morphologie flexionnelle se base notamment sur des références orthographiques (dérivations de mots à partir de lettres muettes) et fait l'objet de bien peu d'épreuves d'évaluation en langage oral, comme nous l'avons mis en évidence dans la littérature.

Le troisième axe concerne la mention d'exemples d'erreurs (trace écrite fidèle des productions erronées du patient) et/ou d'analyses qualitatives (commentaires permettant de qualifier la performance du patient) en lien avec l'évaluation de la morphologie. L'hypothèse formulée dans cet axe est la suivante :

- Si les résultats sont pathologiques, il y aura plus de chances de retrouver des exemples d'erreurs d'une part et des analyses qualitatives d'autre part.

Le quatrième axe concerne les liens pouvant être faits avec la morphologie entre les différentes parties du CRBO et entre les différents domaines évalués. Dans cet axe, nous formulons les hypothèses suivantes :

- Si le domaine de la morphologie (ou de la morphosyntaxe) est évalué, on s'attend à retrouver une mention de ce domaine dans la conclusion générale.
- Si le CRBO fait mention d'un résultat pathologique concernant la morphologie ou la morphosyntaxe, on peut s'attendre à trouver une mention de ce domaine dans le projet thérapeutique.
- Les erreurs d'un patient n'étant pas toujours attribuables à un seul domaine, on pourrait s'attendre à trouver des traces écrites d'un lien entre la morphologie et un autre domaine.

Enfin, le cinquième et dernier axe concerne la terminologie employée pour évoquer la morphologie dans les CRBO. Dans cet axe, nous formulons les hypothèses suivantes :

- Les termes « morphologie » et « morphosyntaxe » sont peu ou pas mentionnés, car faisant partie du lexique de spécialité de l'orthophonie. Ainsi, ces termes ne seraient pas forcément compris de tous à la lecture du CRBO.
- Au niveau des termes employés pour évoquer le domaine, on peut s'attendre à retrouver des termes plus vulgarisés dans le corps de texte afin que la personne à qui s'adresse le courrier puisse comprendre même si elle n'est pas orthophoniste. Les termes plus spécialisés sont plutôt attendus dans les titres de parties ou dans les intitulés d'épreuves, emplacements permettant de retracer l'organisation du bilan orthophonique.

Méthodologie

La méthodologie utilisée est la même que celle employée par Burguion (2019), Moutel (2019) et Caët et al. (2019) qui se sont inspirées de la méthodologie utilisée par Frédérique Brin-Henry dans sa thèse (Brin-Henry, 2011, p. 137-164).

1. Population cible et échantillon

Il s'agissait de collecter des CRBO du langage oral et de la communication, réalisés auprès d'enfants âgés de 0 à 18 ans. Pour cela, nous avons contacté des orthophonistes ayant un mode d'exercice libéral ou mixte. 31 orthophonistes ont déjà participé et transmis des CRBO dans le cadre des mémoires de Burguion (2019) et Moutel (2019). Ainsi, en mettant de côté ceux ne concernant pas l'évaluation du langage oral et de la communication, 60 CRBO analysables dans le cadre de cette étude ont été collectés. Nous avons complété le corpus existant avec d'autres CRBO que nous avons collectés à notre tour. Dans l'idéal, nous espérons obtenir pour ce mémoire la participation de 69 orthophonistes afin de compléter le corpus et ainsi former un échantillon de 100 participants.

2. Procédure de sélection des participants

L'objectif est d'obtenir un échantillon représentatif de la répartition géographique des orthophonistes en France. Cette répartition a été déterminée à partir du rapport de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) qui établit le nombre total, ainsi que par région, d'orthophonistes ayant un mode d'exercice libéral ou mixte en 2018 (*Beyond 20/20 WDS - Rapports*, s. d.). A partir du nombre total, nous avons calculé le pourcentage d'orthophonistes par région. Ces pourcentages ont été arrondis à l'entier supérieur ou inférieur et ont permis de déterminer le nombre d'orthophonistes participants à obtenir par région. Cette démarche avait déjà été effectuée par Burguion (2019) et Moutel (2019). Nous avons donc actualisé les données et calculé le nombre de participants à obtenir afin de compléter celui déjà obtenu et ainsi atteindre un échantillon de 100 participants. Cette démarche a été transcrite sous forme de tableau (cf. Annexe n°3).

A partir de l'annuaire des professionnels du site de l'Assurance Maladie (*Annuaire santé d'ameli.fr : trouver un médecin, un hôpital...*, s. d.), les orthophonistes à contacter ont été sélectionnés aléatoirement (dans l'ordre aléatoire d'apparition des noms dans l'annuaire), en contrôlant cependant deux paramètres. En effet, nous avons veillé à respecter le nombre de participants par région et nous avons fait en sorte de ne pas recontacter les orthophonistes l'ayant déjà été. Pour cela, nous avons utilisé la liste des orthophonistes contactés établie par Burguion (2019) et Moutel (2019). Cette démarche a été réalisée dans le respect de l'anonymat des participants. Ainsi, nous ne savions pas qui étaient les auteurs des CRBO collectés précédemment.

3. Procédure de recueil des CRBO

Les orthophonistes sélectionnés ont été contactés par téléphone dans un premier temps. Lors de cet appel, l'objectif était de présenter le thème du mémoire et de requérir leur participation en expliquant les modalités. Ainsi, nous avons demandé à chaque orthophoniste qui souhaitait participer d'envoyer deux CRBO du langage oral et de la communication datant de moins d'un an. Il leur était demandé de les anonymiser puis de les transmettre sur une adresse mail gérée par une personne extérieure au projet. Cette personne s'assurait alors de l'anonymisation des données concernant le patient et l'orthophoniste et attribuait un code à chaque CRBO. Les orthophonistes ont été informés quant à ce processus d'anonymisation. Les orthophonistes qui exprimaient par téléphone leur souhait de participer à cette étude ont ensuite été contactés par mail dans un second temps. Ce mail comprenait en pièces jointes un courrier récapitulatif des modalités de participation (cf. Annexe n°4) et un questionnaire de renseignements complémentaires (cf. Annexe n°5).

4. Analyse du corpus

7 orthophonistes participants se sont ajoutés aux 31 précédents. 16 CRBO ont ainsi été collectés. 2 d'entre eux ont été écartés de l'analyse pour respecter le nombre de 2 CRBO par orthophoniste. 3 autres CRBO ont été écartés car ils ne concernaient pas l'évaluation du langage oral et de la communication. 11 CRBO analysables ont donc été ajoutés aux 60 précédemment collectés. Cela fait un total de 71 CRBO analysables dans le cadre de ce mémoire qui s'intéresse à l'évaluation de la morphologie dans les comptes rendus de bilan du langage oral et de la communication.

Afin d'analyser ces 71 CRBO sous l'angle de la morphologie, nous avons adapté le tableau créé par Moutel (2019) afin d'extraire les données concernant les généralités de chaque CRBO et l'évaluation de la morphologie. Une fiche explicative de ce tableau a été établie afin d'exposer la démarche suivie dans l'extraction des données (cf Annexe n°6). L'échantillon comporte 45 comptes rendus de bilans initiaux (63 %) et 26 comptes rendus de bilans de renouvellement (37 %). Nous avons ensuite observé le nombre de CRBO en fonction de l'âge des patients (arrondi à l'année inférieure) et nous avons fait de même en fonction de classes d'âges déterminées en fonction des stades scolaires.

Tableau 1: Nombre de CRBO en fonction de l'âge

Âge en années	Nombre de CRBO	Pourcentage
1	1	1,4 %
2	2	2,8 %
3	4	5,6 %
4	18	25,4 %
5	19	26,8 %
6	10	14,1 %
7	3	4,2 %
8	4	5,6 %
9	5	7 %

Âge en années	Nombre de CRBO	Pourcentage
10	1	1,4 %
11	1	1,4 %
14	1	1,4 %
15	1	1,4 %
16	1	1,4 %

Tableau 2: Nombre de CRBO en fonction des tranches d'âge

Tranche d'âge en années et mois	Nombre de CRBO	Pourcentage
[0 ; 2,11]	3	4,2 %
[3 ; 5,11]	41	57,8 %
[6 ; 10,11]	23	32,4 %
[11 ; 14,11]	2	2,8 %
[15 ; 18]	2	2,8 %

Nous remarquons que la tranche d'âge pour laquelle nous avons collecté le plus de CRBO est la tranche des [3 ; 5,11], soit la tranche correspondant au stade scolaire de l'école maternelle. Cette tranche d'âge représente plus de la moitié de notre échantillon. Au sein de cette catégorie, les CRBO concernent essentiellement des enfants de 4 et 5 ans. Ceci est une proportion attendue au regard de la patientèle des orthophonistes en langage oral. En effet, des difficultés de langage oral persistantes en maternelle alertent familles et enseignants car l'enfant aura besoin de bases solides en langage oral afin de pouvoir entrer dans les apprentissages du langage écrit en école élémentaire.

Sur l'ensemble des 71 CRBO, 39 d'entre eux présentent une mention de la morphologie (qu'elle soit dérivationnelle ou flexionnelle). Cela représente 55 % du corpus analysé.

Résultats

1. Présence ou absence de la mention de l'évaluation de la morphologie

1.1. En fonction de la plainte à l'origine du CRBO

Aucune plainte dans les CRBO analysés n'évoque explicitement des difficultés sur le plan de la morphologie. Les plaintes sont de manière générale en lien avec des difficultés de parole ou de langage ou alors sont tout autres (ex : TSA, implant, comportement...). Le tableau suivant met en évidence le nombre de CRBO présentant ou ne présentant pas de mention de l'évaluation de la morphologie en fonction des deux grands types de plaintes (« parole/langage » ou « autre »). Seuls 66 CRBO peuvent faire l'objet de cette analyse car la plainte ne se trouve pas renseignée pour 5 CRBO.

Tableau 3: Nombre de CRBO présentant ou non une mention de l'évaluation de la morphologie en fonction de la plainte

Mention de l'évaluation de la morphologie	Présence	Absence	Total
Type de plainte			
« parole/langage »	28 (42%)	26 (39%)	54 (82%)
« autre »	9 (17%)	3 (5%)	12 (18%)
Total	37 (56%)	29 (44%)	66 (100%)

On relève presque autant d'absence que de présence de la mention de l'évaluation de la morphologie dans les CRBO dont la plainte concerne la parole ou le langage. On constate cependant plus de présence que d'absence de la mention de l'évaluation de la morphologie dans les CRBO dont la plainte est autre.

1.2. En fonction du diagnostic posé

Le tableau ci-dessous s'intéresse au nombre de CRBO présentant ou ne présentant pas de mention de l'évaluation de la morphologie en fonction du diagnostic posé. Il répertorie les diagnostics les plus observés dans les CRBO et classe dans la catégorie « Autres » les diagnostics relevés peu fréquemment lors de l'analyse (formulations spécifiques relevées une seule fois). Seuls 66 CRBO peuvent faire l'objet de cette analyse car le diagnostic n'est pas renseigné pour 5 CRBO.

Tableau 4: Nombre de CRBO présentant ou non une mention de l'évaluation de la morphologie en fonction du diagnostic posé

Mention de l'évaluation de la morphologie	Présence	Absence	Total
Type de diagnostic			
RP RL	14 (21%)	10 (15%)	24 (36%)
RL	5 (8%)	5 (8%)	10 (15%)
RP	1 (2%)	6 (9%)	7 (11%)
TSLO / TDL	4 (6%)	2 (3%)	6 (9%)
TSA	1 (2%)	1 (2%)	2 (3%)
Pas de trouble	0	2 (3%)	2 (3%)
Autres	11 (17%)	4 (6%)	15 (23%)
Total	36 (55%)	30 (45%)	66 (100%)

Le diagnostic le plus représenté dans les CRBO analysés est le RP RL mais il n'y a pas d'importante différence entre la présence ou l'absence de mention de l'évaluation de la morphologie concernant ce diagnostic. Les deux seuls diagnostics semblant présenter une différence en faveur de l'absence de mention de l'évaluation de la morphologie sont le RP et l'absence de trouble.

1.3. En fonction de l'âge du patient

Le tableau ci-dessous permet d'observer l'éventuelle influence de l'âge du patient sur la présence ou l'absence de la mention de l'évaluation de la morphologie.

Tableau 5: Nombre de CRBO présentant ou non une mention de l'évaluation de la morphologie en fonction de la tranche d'âge

Mention de l'évaluation de la morphologie Tranche d'âge	Présence	Absence	Total
[0 ; 2,11]	0	3 (4%)	3 (4%)
[3 ; 5,11]	22 (31%)	19 (27%)	41 (58%)
[6 ; 10,11]	17 (24%)	6 (8%)	23 (32%)
[11 ; 14,11]	0	2 (3%)	2 (3%)
[15 ; 18]	0	2 (3%)	2 (3%)
Total	39 (55%)	32 (45%)	71 (100%)

Dans notre corpus, les tranches d'âge présentant le plus la mention de l'évaluation de la morphologie sont les [3 ; 5,11] et les [6 ; 10,11] (soit les enfants d'écoles maternelles et élémentaires). Parmi les 41 CRBO concernant des enfants d'écoles maternelles, l'évaluation de la morphologie est mentionnée à 54 %. Cette proportion est plus élevée chez les enfants d'écoles élémentaires puisque, parmi les 23 CRBO les concernant, 74 % font apparaître la mention. On constate l'absence de la mention de l'évaluation de la morphologie pour les tranches d'âge [0 ; 2,11], [11 ; 14,11] et [15 ; 18] (soit les enfants pas encore en âge d'aller à l'école, les collégiens et les lycéens).

1.4. En fonction du type de bilan (initial ou de renouvellement)

Le tableau ci-dessous permet d'observer l'éventuelle influence du type de bilan sur la présence ou l'absence de la mention de l'évaluation de la morphologie.

Tableau 6: Nombre de CRBO présentant ou non une mention de l'évaluation de la morphologie en fonction du type de bilan (initial ou de renouvellement)

Mention de l'évaluation de la morphologie Type de bilan	Présence	Absence	Total
Initial	25 (35%)	20 (28%)	45 (63%)
Renouvellement	14 (20%)	12 (17%)	26 (37%)
Total	39 (55%)	32 (45%)	71 (100%)

Qu'il s'agisse des bilans initiaux ou de renouvellement, nous ne relevons pas d'importante différence entre la présence ou l'absence de mention de l'évaluation de la morphologie.

1.5. En fonction du type de bilan (comportant une partie évaluant le langage écrit ou non)

Le tableau ci-dessous permet d'observer l'éventuelle influence de la présence d'une partie consacrée à l'évaluation du langage écrit dans le CRBO sur la présence ou l'absence de la mention de l'évaluation de la morphologie.

Tableau 7: Nombre de CRBO présentant ou non une mention de l'évaluation de la morphologie en fonction de la présence d'une partie dédiée à l'évaluation du langage écrit

Mention de l'évaluation de la morphologie	Présence	Absence	Total
Évaluation du langage écrit			
Présence	7 (10%)	7 (10%)	14 (20%)
Absence	32 (45%)	25 (35%)	57 (80%)
Total	39 (55%)	32 (45%)	71 (100%)

On retrouve autant de présence que d'absence de la mention de l'évaluation de la morphologie quand il y a une partie du CRBO consacrée à l'évaluation du langage écrit. Quand il n'y a pas de partie consacrée à ce domaine, on constate que les CRBO ont tendance à présenter un peu plus de mention de l'évaluation de la morphologie.

2. Caractéristiques de la mention de l'évaluation de la morphologie

2.1. Versant(s) évalué(s)

Ce tableau relève les versants évalués concernant uniquement les épreuves pour lesquelles nous avons mis évidence une mention de l'évaluation de la morphologie.

Tableau 8: Nombre de CRBO en fonction des versants évalués pour la morphologie

Versant(s) évalué(s)	Nombre de CRBO
Production uniquement	13 (33%)
Réception uniquement	8 (21%)
Production et réception	18 (46%)
Total	39 (100%)

Parmi les 39 CRBO, un tiers d'entre eux ne fait mention de l'évaluation de la morphologie que pour le versant productif. Un cinquième ne fait mention de l'évaluation de la morphologie que pour le versant réceptif. Le reste (46 %, soit presque la moitié) mentionne l'évaluation de la morphologie sur les deux versants.

2.2. Épreuves spécifiques ou non à l'évaluation de la morphologie

Parmi les 39 CRBO présentant une mention de l'évaluation de la morphologie, nous nous intéressons au caractère spécifique ou non des épreuves permettant cette évaluation (épreuves évaluant uniquement et précisément la morphologie ou bien épreuves ne présentant que quelques items permettant cette évaluation (cf. Annexes n°1 et n°2)).

Tableau 9: Nombre de CRBO en fonction du caractère spécifique des épreuves proposées pour l'évaluation de la morphologie

Epreuves proposées	Nombre de CRBO
Spécifiques uniquement	4 (10%)
Non spécifiques uniquement	35 (90%)
Spécifiques et non spécifiques	0
Total	39 (100%)

Aucun CRBO ne propose à la fois des épreuves spécifiques et non spécifiques menant à une mention de l'évaluation de la morphologie. Très peu d'entre eux (10%) ne proposent que des épreuves spécifiques et cela ne concerne que la morphologie flexionnelle. L'essentiel des mentions de l'évaluation de la morphologie se fait au travers d'épreuves non spécifiques.

2.3. Morphologie dérivationnelle versus Morphologie flexionnelle

Le tableau ci-dessous permet d'observer la répartition des CRBO en fonction du fait qu'ils évaluent uniquement la morphologie flexionnelle ou dérivationnelle ou les deux.

Tableau 10: Nombre de CRBO en fonction de la mention de l'évaluation de la morphologie flexionnelle et/ou dérivationnelle

Type de morphologie évaluée	Nombre de CRBO
Flexionnelle uniquement	37 (95%)
Dérivationnelle uniquement	0
Flexionnelle et dérivationnelle	2 (5%)
Total	39 (100%)

Presque l'ensemble (95%) des CRBO présentant une mention de l'évaluation de la morphologie n'aborde que la morphologie flexionnelle. Les 5 % restants (soit 2 CRBO) mentionnent les deux types de morphologie. Le premier CRBO présente une épreuve analysant la morphologie flexionnelle et une épreuve analysant les deux types de morphologie. Le second CRBO présente deux épreuves analysant la morphologie flexionnelle et une épreuve analysant la morphologie dérivationnelle. La morphologie dérivationnelle n'est jamais abordée seule dans notre corpus.

3. Mention d'exemples et d'analyses d'erreurs

Au sein de tous les CRBO analysés, 59 épreuves font mention de l'évaluation de la morphologie (dérivationnelle ou flexionnelle). On s'intéresse plus spécifiquement à la présence ou l'absence d'exemples d'erreurs d'une part et d'analyses qualitatives d'autre part, en fonction de l'aspect pathologique ou non des résultats obtenus aux épreuves évaluant la morphologie. Cet aspect pathologique est déterminé grâce aux connaissances théoriques permettant d'interpréter les scores ou grâce aux précisions transcrites dans les CRBO.

Tableau 11: Nombre d'épreuves présentant une mention de l'évaluation de la morphologie en fonction de la présence d'exemples d'erreurs et du caractère pathologique des résultats

	Avec exemples	Sans exemples	Total
Résultat pathologique	16 (27%)	14 (24%)	30 (51%)
Résultat non pathologique	8 (14%)	17 (29%)	25 (43%)
Total	25 (43%)	34 (58%)	59 (100%)

Nous relevons qu'environ la moitié des épreuves évaluant la morphologie dans les CRBO de notre corpus présentent un résultat pathologique (51%). Nous relevons également qu'environ la moitié de ces épreuves ne présentent pas d'exemples d'erreurs (58%). Parmi les 25 épreuves présentant une mention de l'évaluation de la morphologie et des exemples d'erreurs, plus de la moitié d'entre elles (64%) présentent un résultat pathologique. 4 épreuves n'ont pas pu être analysées puisque le caractère pathologique ou non de leur résultat n'est pas précisé.

Tableau 12: Nombre d'épreuves présentant une mention de l'évaluation de la morphologie en fonction de la présence d'exemples d'erreurs et du caractère pathologique des résultats

	Avec analyses qualitatives	Sans analyses qualitatives	Total
Résultat pathologique	13 (22%)	17 (29%)	30 (51%)
Résultat non pathologique	13 (22%)	12 (20%)	25 (43%)
Total	28 (47%)	31 (53%)	59 (100%)

Nous relevons qu'environ la moitié des épreuves évaluant la morphologie ne présentent pas d'analyses qualitatives (53%). Parmi les 28 épreuves présentant une mention de l'évaluation de la morphologie et une analyse qualitative de la performance, il y a autant d'épreuves dont le résultat est pathologique que d'épreuves dont le résultat n'est pas pathologique. 4 épreuves n'ont pas pu être analysées puisque le caractère pathologique ou non de leur résultat n'est pas précisé.

4. Liens entre les différentes parties ou domaines évalués du CRBO

4.1. Présence dans la conclusion

L'analyse présente dans ce tableau prend en compte les 41 CRBO qui mentionnent l'évaluation de la morphologie dans le corps du bilan et/ou dans la conclusion du compte rendu. Nous nous intéressons plus précisément à la répartition des CRBO en fonction de ces parties de bilan (présence de la mention de la morphologie dans l'une des deux parties seulement ou bien dans les deux parties). A l'intérieur de cette répartition, nous avons également observé l'influence du caractère pathologique ou non aux épreuves évaluant la morphologie.

Tableau 13: Nombre de CRBO mentionnant la morphologie en fonction de l'emplacement de la mention (« Bilan » et/ou « Conclusion ») et du caractère pathologique des résultats

Résultat pathologique concernant l'évaluation de la morphologie	Oui	Non	Total
Présence d'une mention de la morphologie dans les parties « Bilan » et/ou « Conclusion et diagnostic »			
« Bilan » uniquement	17 (41%)	8 (20%)	28* (68%)
« Conclusion et diagnostic » uniquement	0	2 (5%)	2 (5%)
« Bilan » et « Conclusion et diagnostic »	7 (17%)	4 (10%)	11 (27%)
Total	24 (59%)	14 (34%)	41* (100%)

*L'écart entre la somme des colonnes « Présence » et « Absence » et leur total est expliqué par le fait que 3 CRBO faisant l'objet de cette analyse n'ont pas renseigné le caractère pathologique ou non de leurs épreuves.

Parmi les 41 CRBO qui mentionnent l'évaluation de la morphologie dans leur corps de bilan et/ou dans leur conclusion, nous observons que 68 % d'entre eux ne font cette mention que dans le corps du bilan du compte rendu. Si l'on considère les 28 CRBO mentionnant l'évaluation de la morphologie uniquement dans la partie « Bilan », nous observons que cette mention se fait à 61 % en cas de présence d'un résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie. Si l'on considère les 11 CRBO mentionnant l'évaluation de la morphologie dans la partie « Bilan » et dans la partie « Conclusion et diagnostic », nous observons que cette double mention se fait à 64 % en cas de présence d'un résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie. Si l'on considère les 24 CRBO présentant un résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie, nous observons que 71 % d'entre eux ne mentionnent la morphologie que dans la partie « Bilan » contre 29 % la mentionnant dans les parties « Bilan » et « Conclusion et diagnostic ».

4.2. Présence dans le projet thérapeutique

L'analyse présente dans le tableau suivant prend en compte les 34 CRBO qui mentionnent l'évaluation de la morphologie dans le corps de texte du bilan et/ou dans le projet thérapeutique. 15 CRBO ont été écartés de cette analyse car le projet thérapeutique n'y était pas renseigné. Nous nous intéressons plus précisément à la répartition des CRBO en fonction de ces parties de bilan (présence

de la mention de la morphologie dans l'une des deux parties seulement ou bien dans les deux parties). A l'intérieur de cette répartition, nous avons également observé l'influence du caractère pathologique ou non aux épreuves évaluant la morphologie.

Tableau 14: Nombre de CRBO mentionnant la morphologie en fonction de l'emplacement de la mention (« Bilan » et/ou « Projet thérapeutique ») et du caractère pathologique des résultats aux épreuves

Résultat pathologique concernant l'évaluation de la morphologie	Oui	Non	Total
Présence d'une mention de la morphologie dans les parties « Bilan » et/ou « Projet thérapeutique »			
« Bilan » uniquement	17 (50%)	7 (21%)	25* (74%)
« Projet thérapeutique » uniquement	0	0	0
« Bilan » et « Projet thérapeutique »	6 (18%)	3 (9%)	9 (26%)
Total	23 (68%)	10 (29%)	34* (100%)

**L'écart entre la somme des colonnes « Présence » et « Absence » et leur total est expliqué par le fait que 1 CRBO faisant l'objet de cette analyse n'a pas renseigné le caractère pathologique ou non de ses épreuves.*

Parmi les 34 CRBO qui mentionnent l'évaluation de la morphologie dans leur corps de bilan et/ou dans leur projet thérapeutique, nous observons que 74 % d'entre eux ne font cette mention que dans le corps du bilan du compte rendu. Si l'on considère les 25 CRBO mentionnant l'évaluation de la morphologie uniquement dans la partie « Bilan », nous observons que cette mention se fait à 68 % en cas de présence d'un résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie. Si l'on considère les 9 CRBO mentionnant l'évaluation de la morphologie dans la partie « Bilan » et dans la partie « Projet thérapeutique », nous observons que cette double mention se fait à 67 % en cas de présence d'un résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie. Si l'on considère les 23 CRBO présentant un résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie, nous observons que 74 % d'entre eux ne mentionnent la morphologie que dans la partie « Bilan » contre 26 % la mentionnant dans les parties « Bilan » et « Projet thérapeutique ».

4.3. Lien entre les différents domaines évalués

D'après nos observations du corpus, les principaux domaines évalués dans un bilan de langage oral sont le répertoire phonétique, la phonologie, le lexique et la morphosyntaxe (incluant la morphologie et la syntaxe). Nous observons ici les liens qui pourraient être faits entre ces différents domaines (ex. Épreuve évaluant le lexique mais erreurs expliquées par une non maîtrise de la morphologie).

Sur les 71 CRBO constituant le corpus, seuls 2 CRBO (soit 3% du corpus) mentionnent le lexique dans une partie consacrée à l'évaluation de la morphosyntaxe, 1 seul CRBO (soit 1% du corpus) mentionne la morphologie dans la partie consacrée à l'évaluation du lexique. Nous n'avons pas relevé de lien entre les parties consacrées à l'évaluation de la phonologie et de la morphosyntaxe.

5. Terminologie employée pour évoquer la morphologie

5.1. Terme « morphologie »

Afin de répertorier le nombre d'occurrences du terme « morphologie » dans chaque compte rendu, nous avons utilisé la fonction « Recherche » pour chaque document. Nous avons choisi de rechercher le terme « morphologi » sans -e afin d'englober les dérivés du terme « morphologie » (ex. Morphologique, morphologiques...).

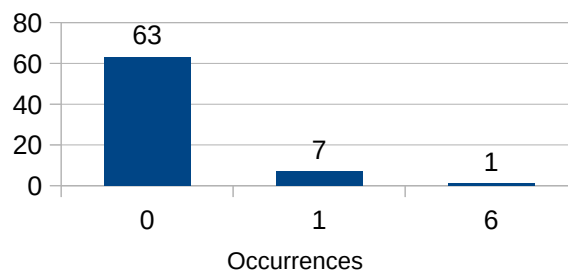


Figure 1: Nombre de CRBO en fonction du nombre d'occurrences du terme "morphologie" dans chaque compte rendu

Nous avons comptabilisé 13 occurrences du terme « morphologie » dans le corpus des 71 CRBO. Pour 7 de ces comptes rendus (soit 10% du corpus), le terme n'apparaît qu'une seule fois. Seul 1 compte rendu (soit 1 % du corpus) fait apparaître le terme 6 fois. Le reste des comptes rendus (63, soit 89 % du corpus) ne fait pas apparaître ce terme.

Nous avons ensuite observé la place qu'occupent ces 13 occurrences au sein des comptes rendus.

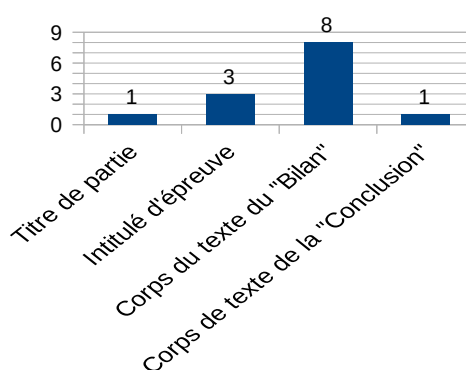


Figure 2: Nombre d'occurrences du terme « morphologie » en fonction de leur emplacement dans le compte rendu

Nous observons que l'essentiel de ces occurrences (8, soit 62% des occurrences) se situent dans le corps du texte de la partie « Bilan ».

5.2. Terme « morphosyntaxe »

Afin de répertorier le nombre d'occurrences du terme « morphosyntaxe » dans chaque compte rendu, nous avons utilisé la fonction « Recherche » pour chaque document. Nous avons choisi de rechercher les termes « morphosyntax » et « morpho-syntax » sans -e afin d'englober les dérivés du terme « morphosyntaxe » dans ces deux graphies (ex. Morphosyntaxique, morpho-syntaxiques...).

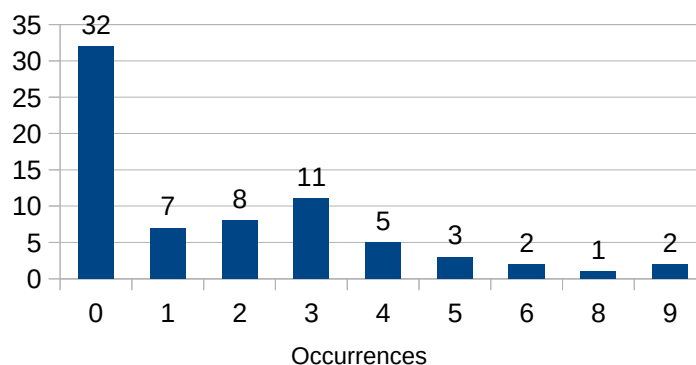


Figure 3: Nombre de CRBO en fonction du nombre d'occurrences du terme "morphosyntaxe" dans chaque compte rendu

Nous avons comptabilisé 129 occurrences du terme « morphosyntaxe » dans le corpus des 71 CRBO. Pour 13 de ces comptes rendus (soit 18 % du corpus), le terme apparaît de 4 à 9 fois. 26 comptes rendus (soit 37 % du corpus) font apparaître le terme de 1 à 3 fois. Le reste des comptes rendus (32, soit 45 % du corpus) ne fait pas apparaître ce terme.

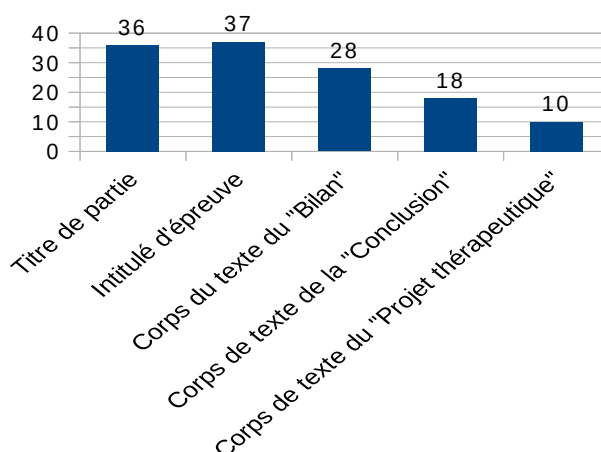


Figure 4: Nombre d'occurrences du terme « morphosyntaxe » en fonction de leur emplacement dans le compte rendu

Les emplacements les plus occupés par le terme « morphosyntaxe » sont dans un titre de partie (28%) ou dans un intitulé d'épreuve (29%). Le terme apparaît respectivement à 22 %, 14 % et 8 % dans les corps de texte des parties « Bilan », « Conclusion » et « Projet thérapeutique ».

5.3. Vulgarisation des termes

Ce tableau a pour objectif de faire l'inventaire des termes employés pour désigner les flexions ou les dérivations dans le corps du texte de la partie « Bilan » pour les épreuves mentionnant l'évaluation de la morphologie.

**en rouge, les termes plus spécialisés*

**en bleu, les termes plus vulgarisés*

Terminologie employée		Nombre d'occurrences
Termes employés pour désigner les flexions nominales		19 (19%)
	Flexion(s) nominale(s) (particulière, féminin, singulier, pluriel, nombre)	4
	Flexions en genre et en nombre	1
	Dérivation des noms (féminin, masculin)	2
	Pluriel(s) (irréguliers, particulier)	5
	Féminin(s) (irréguliers)	2
	Genre et nombre du nom	1
	Marques de genre	1
	Passage (du singulier au pluriel, du masculin au féminin)	3
Termes employés pour désigner les flexions adjectivales		7 (7%)
	Flexion adjectivale	1
	Genre et nombre de l'adjectif	1
	Marques/ Marqueurs de genre et/ou de nombre des adjectifs	3
	Passage (du féminin au masculin, du masculin au féminin)	2
Termes employés pour désigner les flexions du déterminant		10 (10%)
	Flexion adjectivale	0
	Analyse des déterminants (nombre)	1
	Articles contractés / Contraction des articles	6
	Singulier/pluriel du/des déterminant(s)	2
	Genre des déterminant(s)	1
Termes employés pour désigner les flexions du pronom personnel		9 (9%)
	Flexions des pronoms personnels (genre, nombre)	2
	Genre et/ou nombre du pronom personnel	3
	Gestion des pronoms personnels (singulier/pluriel, féminin/masculin)	1
	Marques/ Marqueurs de genre et/ou de nombre des pronoms	2
	Distinction entre le masculin et le féminin	1
Termes employés pour désigner les flexions verbales		37 (37%)
	Flexions verbales (temps, singulier, pluriel, particulière, irrégulières, marqueurs de temporalité)	16
	Flexions en genre et en nombre	1
	Fléchissement des verbes	1
	Aspect temporel des verbes	1

Terminologie employée		Nombre d'occurrences
	Marques/ Marqueurs des verbes (nombre, temps)	3
	Verbes conjugués / à conjuguer / Conjugaison	5
	Temps des verbes	9
	Mode des verbes	1
Termes employés pour désigner les flexions indéterminées		17 (17%)
	Flexions morphosyntaxiques en genre et en nombre	1
	Genre(s) et/ou nombre(s) (irréguliers, masculin/féminin)	6
	Marqueurs/ Marques du genre et du nombre	4
	Pluriels (irréguliers)	2
	Nombres	2
	Accords	1
	Liaisons	1
Termes employés pour désigner les dérivations de mots		1
	Dérivations	1
	Total	100 (100%)
	Total	31 (31%)
	Total	69 (69%)

On observe que 69 % des termes employés pour désigner les flexions ou les dérivations dans le corps de texte de la partie « Bilan » sont des termes non spécifiques au champ de l'orthophonie et donc compréhensibles par un lecteur tout-venant (médecin(s) et famille dans le cas d'un CRBO).

La catégorie de termes désignant des flexions ou des dérivations la plus représentée est celle qui concerne les flexions verbales (37 % des termes relevés dans le tableau).

Discussion

1. Présence ou absence de la mention de l'évaluation de la morphologie

Concernant l'influence de la plainte à l'origine du bilan, nous constatons que la catégorie « Parole/langage » n'influence pas la présence d'une mention de l'évaluation de la morphologie puisqu'on relève presque autant de présence (42%) que d'absence (39%) de cette mention pour cette catégorie de plainte. On remarque qu'il y a plus de présence (17%) que d'absence (5%) de la mention de l'évaluation pour la catégorie de plainte « Autre » mais ce résultat est difficilement interprétable puisque la catégorie ne regroupe pratiquement que des plaintes différentes. Nous pouvons en revanche nous demander si une plainte autre que « Parole/langage » (comme une surdité, un handicap ou encore un tableau clinique de trouble du spectre autistique) ne donnerait pas plus souvent lieu à une évaluation plus spécifique et plus précise et ferait donc apparaître plus souvent une mention de l'évaluation de la morphologie.

Concernant l'influence du diagnostic posé dans chaque CRBO, nous ne relevons aucune mention de l'évaluation de la morphologie en cas d'absence de trouble. Cela paraît cohérent car, si aucune difficulté n'est relevée dans des domaines plus généraux tels que le lexique ou la syntaxe, alors il ne semble peut-être pas nécessaire d'explorer précisément un domaine plus spécifique tel que la morphologie. Presque aucune mention de cette évaluation n'est relevée en cas de diagnostic de retard de parole (1 sur 66, soit 2%). Cela paraît aussi cohérent puisque le trouble touche alors uniquement l'articulation et ne concerne pas le langage. Il ne paraît donc pas indispensable d'explorer le domaine spécifique de la morphologie. En cas de diagnostic de TSLO ou TDL, nous relevons deux fois plus de présence de la mention de l'évaluation de la morphologie (6%) que d'absence (3%). Cela peut s'expliquer par le fait que des patients présentant un tel diagnostic ont des difficultés dans plusieurs domaines de l'évaluation du langage oral. Une évaluation plus précise et plus spécifique comme l'évaluation de la morphologie permet sûrement de préciser leurs difficultés (Coquet & Roch, 2013). Enfin, nous relevons plus de présence (17%) que d'absence (6%) de cette mention en cas de diagnostic « autre ». Mais cela paraît à nouveau difficilement interprétable car cette catégorie ne regroupe que des diagnostics différents.

Nous pourrions mettre en relation le fait qu'une plainte plus précise quant aux difficultés de l'enfant (surdit , TSA, handicap...) et un diagnostic orthophonique mettant en  vidence un profil plus complexe chez l'enfant  valu  (TSLO ou TDL) amènent plus sp cifiquement    valuer le domaine de la morphologie. Cela pourrait  tre un indice de la d marche hypoth tico-d ductive de l'orthophoniste qui affinerait son  valuation en fonction d'une plainte qui para t plus explicite et d taill e et de r sultats amenant   un diagnostic plus complexe.

Concernant l'influence de l' ge du patient sur la pr sence de la mention de l' valuation de la morphologie, nous constatons que les tranches d' ge qui pr sentent le plus cette mention sont les [3 ; 5,11] (31%) et les [6 ; 10,11] (24%). Cela para t coh rent puisque ces tranches d' ge correspondent aux stades scolaires de l' cole maternelle et de l' cole  l mentaire, soit les stades auxquels se font les apprentissages socles et fondamentaux en langage oral. L' valuation de la morphologie permet de v rifier que ces apprentissages sp cifiques se mettent bien en place pour donner des bases solides aux enfants de cet  ge pour la suite de leur d veloppement. Le fait que la proportion de mentions soit plus  lev e chez les enfants d' coles  l mentaires que chez les enfants d' coles maternelles (74% contre 54%)  taye cet argument puisque les apprentissages plus sp cifiques du domaine de la morphologie sont de plus en plus int gr s au fur et   mesure que l'enfant avance en  ge. Nous ne relevons aucune mention de l' valuation de la morphologie pour la tranche d' ge des [0 ; 2,11]. Cela para t logique car il s'agit d'une tranche d' ge pour laquelle les enfants ne sont pas encore scolaris s et sont en train de mettre en place les fondements de leur communication orale (Weck & Marro, 2010). L' valuation du langage oral chez ces enfants consistera plut t en l'appr ciation de leurs comp tences orales globales (r ceptives et expressives) ainsi que de leurs comp tences pragmatiques. De ce fait, un domaine aussi sp cifique que la morphologie n'est pas encore  valu    cet  ge, d'autant plus que les apprentissages concernant ce domaine n'ont pas encore  t  effectu s. Enfin, nous ne relevons pas de mention de l' valuation de la morphologie pour les tranches d' ge des [11 ; 14,11] et des [15 ; 18]. Cela peut para tre coh rent car l' valuation de ce domaine pourrait plut t se faire sous une modalit   crite   ces  ges. La litt rature nous rappelle en effet que les capacit s morphologiques servent souvent d'appui afin de comprendre et d'expliquer les comp tences d'un enfant en langage  crit (Weck & Marro, 2010). Les interpr tations concernant les tranches d' ge des [0 ; 2,11], des [11 ; 14,11] et des [15 ; 18] sont

à considérer avec prudence car notre corpus n'est pas représentatif de chaque tranche d'âge (peu de CRBO pour les trois catégories mentionnées précédemment).

Concernant l'influence du type de bilan (initial ou de renouvellement), nous ne relevons pas de réelle différence entre la présence ou l'absence de la mention de l'évaluation au sein de ces deux catégories. Cela est contraire à ce que nous pensions puisque nous avons émis l'hypothèse que nous retrouverions plus de présence de la mention de l'évaluation de la morphologie dans les bilans de renouvellement. Ces derniers représentent l'occasion d'approfondir les investigations initiées dans le bilan initial. Encore une fois, ce résultat est à considérer avec prudence car le paramètre concernant le type de bilan n'a pas été contrôlé et notre corpus comporte bien plus de bilans initiaux que de bilans de renouvellement. Si nous avions pu équilibrer ce paramètre, le résultat aurait pu être différent.

Le fait que le bilan comporte une partie dédiée à l'évaluation du langage écrit en plus de celle consacrée à l'évaluation du langage oral ne semble pas avoir d'influence sur la présence ou l'absence de la mention de l'évaluation de la morphologie. En effet, nous relevons autant de présence (10%) que d'absence (10%) de cette mention quand il y a présence d'une partie pour l'évaluation du langage écrit. En revanche, le fait qu'il y ait absence d'une partie consacrée à ce domaine semble jouer sur la présence de la mention de l'évaluation de la morphologie. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, s'il n'y a pas d'évaluation du langage écrit, alors la morphologie ne peut pas être évaluée selon cette modalité et est donc explorée en langage oral pour une évaluation plus spécifique.

2. Caractéristiques de la mention de l'évaluation de la morphologie

Les processus de compréhension et de production étant bien distincts dans les performances, nous nous attendions à ce que les deux versants soient évalués systématiquement lorsqu'il y a une mention de l'évaluation de la morphologie. Or, en observant les résultats, nous nous apercevons que ce n'est pas toujours le cas. Nous constatons tout de même que les deux versants sont testés dans presque la moitié des CRBO mentionnant l'évaluation de la morphologie (18, soit 46%). Concernant les CRBO ne testant qu'un seul des deux versants (21, soit 54%), nous pourrions avancer l'hypothèse qu'il s'agit peut-être essentiellement de CRBO de renouvellement dans lesquels le versant non testé n'était pas source de difficultés dans le bilan initial et n'a donc pas donné lieu à une nouvelle évaluation. Parmi ces CRBO n'évaluant qu'un seul des deux versants, une majorité (13, soit 33%) n'évalue que le versant productif. Les flexions et dérivations permettant une compréhension plus fine et plus précise mais une compréhension globale de l'énoncé restant possible sans elles, le thérapeute choisit peut-être préférentiellement de tester la production de celles-ci. Ainsi le fait de bien les produire peut supposer le fait qu'elles sont bien comprises et, inversement, le fait de les produire de façon erronée peut laisser penser que ces flexions et dérivations ne sont pas nécessairement comprises. La complémentarité de l'évaluation des deux versants pourrait permettre de comprendre certaines erreurs en lien avec les flexions et dérivations (ex. Un défaut de compréhension pourrait entraîner un défaut de production).

La mention de l'évaluation de la morphologie se fait dans 90 % des CRBO de notre corpus au travers d'épreuves non spécifiques à ce domaine (épreuves ne comportant que quelques items permettant de l'évaluer). Seuls 10 % des CRBO présentent des épreuves spécifiques évaluant la

morphologie et aucun d'entre eux ne présentent à la fois des épreuves spécifiques et non spécifiques. Nous pourrions mettre cela en lien avec le fait que, dans notre corpus, la mention de l'évaluation de la morphologie se retrouve essentiellement dans des CRBO concernant des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire. Les apprentissages concernant les flexions et dérivations étant encore en cours à ces âges, le thérapeute n'estime peut-être pas encore pertinent de tester spécifiquement le domaine de la morphologie en langage oral et préfère une évaluation plus générale de ce domaine. Nous nous questionnons également sur le fait que la spécificité de l'évaluation de ce domaine est peut-être abordée préférentiellement en modalité écrite.

Enfin concernant la distinction entre morphologie dérivationnelle et morphologie flexionnelle, nous constatons que 95 % des CRBO de notre corpus teste uniquement cette dernière. Seuls 5 % proposent une évaluation des deux types de morphologie et aucun CRBO ne propose l'évaluation de la morphologie dérivationnelle uniquement. L'évaluation de la morphologie dérivationnelle est peut-être préférentiellement évaluée selon une modalité écrite et non selon une modalité orale. En effet, la littérature met en évidence que cette morphologie est souvent mise en lien avec l'orthographe des mots, les dérivations étant régulièrement construites grâce aux lettres muettes de ceux-ci (Tamine-Gardes, 1982a). Ceci expliquerait la relative absence de l'évaluation de la morphologie dérivationnelle en langage oral et supposerait sa présence en langage écrit.

3. Mention d'exemples ou d'analyses d'erreurs

Nous comptabilisons 25 CRBO présentant une mention de l'évaluation de la morphologie et des exemples d'erreurs en lien avec cette évaluation. Parmi ces 25 CRBO, nous constatons que 16 d'entre eux (soit 64%) présentent un résultat pathologique pour au moins une épreuve permettant d'évaluer la morphologie. Il semblerait donc que le caractère pathologique d'une épreuve puisse avoir une influence sur la présence d'exemples d'erreurs à cette même épreuve. Cela semble cohérent puisque, quand le résultat est pathologique, le domaine évalué est susceptible de faire partie des objectifs de rééducation à l'issue du bilan. Dans ce cas, les exemples permettent de comprendre quelles sont les difficultés de l'enfant de manière concrète pour le médecin et la famille. Dans le cas contraire, si le résultat n'est pas pathologique, le domaine évalué sera moins susceptible de faire partie des objectifs de rééducation. Dans ce cas de figure, fournir des exemples d'erreurs ne paraît donc pas nécessaire.

La présence d'une analyse qualitative (commentaires permettant de qualifier la performance du patient) à la suite d'une épreuve évaluant la morphologie ne semble pas influencée par le caractère pathologique du résultat obtenu à cette épreuve. En effet, nous relevons autant de CRBO présentant une analyse qualitative, que le résultat de leurs épreuves évaluant la morphologie soit pathologique ou non (13, soit 46%). Cela paraît cohérent puisque c'est cette analyse qui va permettre au médecin prescripteur et à la famille de comprendre le score brut obtenu à l'épreuve et sa conversion en écarts-types ou percentiles. L'analyse qualitative traduit le score afin de transmettre si celui-ci est chuté ou non et dans quelle mesure. Elle permet aussi de comprendre les difficultés et compétences de l'enfant observées durant l'épreuve. Cette analyse qualitative est essentielle afin de transcrire la réflexion réalisée par l'auteur face aux scores bruts et aux résultats en écarts-types ou percentiles du CRBO.

Il semblerait que le caractère pathologique obtenu à une épreuve évaluant la morphologie influence le fait qu'il y ait ou non des exemples d'erreurs ou des analyses qualitatives. En effet,

environ la moitié des épreuves présentent des résultats pathologiques et nous retrouvons également environ une moitié des épreuves présentant des exemples d'erreurs et des analyses qualitatives.

4. Liens entre les différentes parties ou domaines évalués du CRBO

Si l'on considère la mention de l'évaluation de la morphologie dans le corps du bilan et dans la conclusion, nous observons que peu de CRBO (2, soit 5%) ne font cette mention que dans la conclusion. Cela paraît cohérent puisque, si l'évaluation de la morphologie n'est pas apparente, il paraît évident que ce domaine ne sera pas repris dans la conclusion. Seuls 27 % des CRBO mentionnent l'évaluation de la morphologie à la fois dans la partie consacrée au bilan et dans la conclusion, contre 68 % qui font cette mention uniquement dans la partie « Bilan ». Cela nous paraît étonnant et en contradiction avec notre hypothèse. Quand il y a présence de la mention de l'évaluation de la morphologie dans le corps du bilan, nous nous attendions à ce que le domaine soit mentionné dans la conclusion, que les résultats soient pathologiques ou non. En effet, la conclusion d'un CRBO permet de faire le résumé des difficultés et compétences relevées lors du bilan (Avenant n°4 à la Convention nationale des orthophonistes, 27 février 2003). Pour pousser l'analyse et expliquer l'absence de cette double mention systématique (dans le « Bilan » et dans la conclusion), nous aurions pu nous attendre à ce qu'elle soit influencée par le caractère pathologique des scores obtenus aux épreuves évaluant la morphologie, mais là encore nous sommes surpris. Sur les 24 CRBO présentant des résultats pathologiques, seulement 29 % d'entre eux font cette double mention. Le reste (71%) ne fait mention de la morphologie que dans le « Bilan ». Nous remarquons cependant que, sur les 11 CRBO mentionnant l'évaluation de la morphologie dans le corps de texte du bilan et dans la conclusion, 64 % d'entre eux concernent des bilans qui ont mis en évidence des résultats pathologiques à des épreuves évaluant la morphologie. Il semblerait donc qu'il y ait un très faible lien entre le résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie et la double mention de ce domaine dans le bilan et dans la conclusion.

Si l'on considère maintenant les 34 CRBO mentionnant l'évaluation de la morphologie dans le corps du bilan et/ou dans le projet thérapeutique, nous relevons que 74 % d'entre eux ne font cette mention que dans le bilan, contre 26 % qui font cette mention dans les deux parties observées. A ce stade, nous pouvons penser que la différence pourrait s'expliquer par le fait que le pourcentage des 74 % de CRBO correspond à des CRBO ne présentant pas de résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie. En effet, le projet thérapeutique exposant les objectifs de rééducation, s'il n'y a pas de difficultés relevées dans le domaine de la morphologie, il n'y a pas de raison évidente qu'il apparaisse dans le projet thérapeutique. Nous nous trouvons surpris en vérifiant cette hypothèse. Nous observons que 74 % des CRBO présentant un résultat pathologique à une épreuve évaluant la morphologie ne font mention de ce domaine que dans le corps du bilan, contre 26 % des CRBO avec un résultat pathologique faisant la mention du domaine dans les deux parties observées. Cela ne correspond pas à nos attentes. En effet, si un résultat est pathologique dans la partie « Bilan », nous nous attendions à ce que le domaine concerné fasse l'objet d'un objectif de rééducation et apparaisse donc systématiquement dans le projet thérapeutique. Or, nous nous rendons compte que c'est finalement très peu le cas dans notre corpus.

Se pourrait-il que l'évaluation de la morphologie en langage oral soit un domaine trop spécifique pour être mentionné dans la conclusion et dans le projet thérapeutique qui se veulent

synthétiques pour être adressés au médecin et à la famille (Avenant n°4 à la Convention nationale des orthophonistes, 27 février 2003) ?

Nous nous intéressons maintenant aux liens établis entre les différents domaines évalués dans la partie consacrée au bilan. Le seul lien que nous avons pu mettre en évidence dans cette analyse se fait entre la morphologie et le lexique. Mais cela est en faible proportion : 3 % des CRBO mentionnent le lexique dans la partie consacrée à l'évaluation de la morphologie et 1 % des CRBO mentionnent la morphologie dans la partie consacrée à l'évaluation du lexique. Aucun lien n'est relevé entre la morphologie et la phonologie. Ces liens reflètent le cheminement et les hypothèses de l'orthophoniste dans sa démarche d'évaluation. Cependant, cette réflexion n'est peut-être pas évidente à transcrire ou bien les hypothèses qui auraient pu être émises au fil du bilan ne sont pas confirmées ou sont infirmées et n'apparaissent donc pas dans le CRBO. Ceci expliquerait l'absence de liens écrits entre les différents domaines évalués et ne voudrait pas dire qu'ils n'ont pas été faits dans la réflexion de l'orthophoniste.

5. Terminologie employée pour évoquer la morphologie

Nous nous sommes intéressés dans un premier temps au terme « Morphologie ». Dans les 71 CRBO analysés, le terme n'apparaît que 13 fois et à 62 % dans le corps de texte de la partie « Bilan ». Il s'agit d'un terme très spécialisé, notamment dans le champ de l'orthophonie. Ceci explique certainement le fait qu'il apparaisse si peu de fois car il ne serait pas nécessairement compris par le médecin et la famille. Afin de vérifier notre hypothèse, nous avons recherché le terme « morphologie » (ainsi que « morpho » pour ne laisser de côté aucun terme de la même famille) dans la base de données Manulex qui recense les termes de 54 manuels scolaires adressés à des enfants du CP au CM2 (Peereman, Lété, et Sprenger-Charolles, 2007). Le terme n'apparaît aucunement dans cette base de données. Ceci va dans le sens de notre hypothèse qui affirme qu'il s'agit d'un terme très spécialisé et qu'il n'est donc pas nécessairement connu et compris par tous. Ceci peut expliquer aussi le fait qu'on ne le trouve quasiment pas dans la conclusion, partie qui résume les observations faites dans le bilan mais dans laquelle nous pouvons supposer que l'orthophoniste évite les termes trop spécifiques pour une meilleure compréhension globale du diagnostic posé.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés au terme « Morphosyntaxe ». Bien qu'il soit spécialisé également, notamment dans le champ de l'orthophonie, il apparaît nettement plus que le terme « morphologie ». Dans les 71 CRBO étudiés, il apparaît ainsi 129 fois. Ceci peut s'expliquer par le fait que le terme désigne un domaine d'évaluation plus large que le terme « morphologie ». C'est le terme le plus précis qui existe pour traduire cette idée que la forme des mots dépend des liens qu'ils ont avec les autres mots d'une même phrase. Ce terme paraît donc incontournable. Les emplacements les plus occupés par ce terme sont les titres de parties (28%) et les intitulés d'épreuves (29%). Cela paraît cohérent puisqu'il s'agit d'emplacements permettant de retracer l'organisation du bilan orthophonique. Nous y trouvons donc des termes plus spécifiques comme « morphosyntaxe ». Le terme apparaît un peu moins dans le corps de texte du bilan, dans la conclusion et dans le projet thérapeutique, parties dans lesquelles nous trouverons peut-être plus de termes moins spécifiques dans un objectif de transparence vis-à-vis du médecin et de la famille.

Enfin nous nous sommes intéressés au caractère spécifique ou vulgarisé des termes employés pour désigner la morphologie dans le corps de texte du bilan. Nous avons relevé que 69 % des

termes employés pour désigner la morphologie (ses flexions et dérivations) sont des termes non spécifiques ou « vulgarisés ». Nous nous attendions à ce résultat. Nous pouvons l'expliquer par le fait que, le CRBO s'adressant au médecin prescripteur et à la famille, il faut que cet écrit soit compréhensible par tout le monde et donc doit adapter sa terminologie à des lecteurs non experts du champ de l'orthophonie.

Les termes très spécifiques comme « morphologie » semblent n'être que très peu employés dans la rédaction d'un CRBO de langage oral afin de, nous le supposons, rester compréhensible par un maximum de lecteurs. Cela passe par le fait d'employer des termes plus transparents et plus compréhensibles par tous (ex. Singulier/pluriel, féminin/masculin, genre, nombre, conjugaison...). Mais cela ne veut pas dire que le rédacteur n'utilise que des termes vulgarisés. Il garde la spécificité de son champ d'expertise en utilisant tout de même des termes spécifiques (ex. Morphosyntaxe, flexions, dérivations...).

6. Limites de cette étude

Plusieurs limites ont été identifiées à la suite de cette étude.

Le fait de contacter les potentiels participants par téléphone s'est révélé être le moyen le plus efficace dans l'immédiat afin de contrôler la répartition géographique. Cela a également permis d'expliquer clairement les enjeux de notre requête et de répondre aux éventuels questionnements des orthophonistes contactés. Cela a été donc la méthode pour avoir un contact direct avec les participants et donner un côté plus humain à cette étude qui se base essentiellement sur la lecture de CRBO. Cependant, cette démarche s'est révélée très longue. De plus, en appelant les orthophonistes sur leur lieu de travail, nous prenions le risque de les déranger au beau milieu d'une séance de rééducation avec un patient. Nous avons d'ailleurs eu bien peu de réponses, certainement pour cette raison. Pour la suite du projet, il pourrait peut-être être envisagé de passer par les réseaux sociaux pour diffuser notre requête. Cela permettrait aux orthophonistes volontaires de participer à cette étude quand ils le souhaitent. Par contre, cela nécessiterait certainement plus de démarches concernant la protection des données. Il serait de plus indispensable de demander davantage d'informations par écrit aux participants, comme la région dans laquelle ils exercent. Afin de conserver une répartition géographique fidèle, il faudrait alors réaliser un tirage au sort parmi les participants afin de la respecter.

Nous n'avons pas collecté autant de CRBO que nous l'espérons. Bien que cela ait fait partie de notre démarche, la répartition géographique n'est pas respectée pour le moment et nos résultats ne sont donc pas généralisables à l'ensemble de la population française des orthophonistes. Cela est notamment dû au frein représenté par les appels téléphoniques, cité et expliqué précédemment. Pour la suite du projet, un des axes de la méthodologie sera donc de poursuivre la collecte des CRBO afin d'obtenir un échantillon représentatif. On pourrait alors réaliser à nouveau l'analyse concernant la place de la morphologie au sein des CRBO de langage oral et de la communication et ainsi généraliser les résultats qui auraient une plus grande validité.

Enfin, pour avoir des résultats plus fiables et représentatifs, il serait intéressant de pouvoir contrôler d'autres paramètres que la répartition géographique tels que le type de bilan ou bien l'âge des patients concernés par les CRBO. De tels paramètres sont très déséquilibrés dans notre corpus et ne permettent pas d'en retirer des résultats fiables, précis et surtout généralisables.

Conclusion

Cette étude a permis d'avoir un aperçu de la place qui est accordée à l'évaluation de la morphologie dans des CRBO de langage oral et de la communication.

Dans notre corpus, il semblerait que le fait que l'évaluation de la morphologie en langage oral soit mentionnée est influencé par le diagnostic posé et par l'âge du patient. En effet, présenter une absence de trouble, un retard de parole ou encore un âge inférieur à 3 ans ou supérieur à 11 ans irait dans le sens d'une absence de la mention de l'évaluation de la morphologie. Alors que présenter un TSLO ou TDL ou un âge compris entre 3 et 11 ans semble donner plus souvent lieu à cette mention. Au contraire, des paramètres tels que la plainte ou le type de bilan réalisé ne semblent pas avoir d'influence sur la présence ou l'absence de cette mention dans notre corpus.

Quand l'évaluation de la morphologie est mentionnée, il semblerait que cela se fasse selon les deux versants (production et réception) ou bien seulement selon le versant productif. Cette évaluation se fait quasiment uniquement au travers d'épreuves non spécifiques au domaine de la morphologie. Dans notre corpus, nous avons essentiellement relevé une évaluation de la morphologie flexionnelle et pratiquement pas d'évaluation de la morphologie dérivationnelle. D'autre part, il semblerait que le fait qu'un CRBO présente au moins un résultat pathologique à une épreuve permettant d'évaluer la morphologie ait une influence sur la présence d'exemples d'erreurs et d'analyses qualitatives en lien avec ces épreuves. Nous avons relevé peu de mention de l'évaluation de la morphologie dans la conclusion et dans le projet thérapeutique en comparaison avec le corps de texte du bilan. Nous avons supposé que ce domaine était peut-être trop spécifique pour être mentionné dans ces parties qui se veulent synthétiques et compréhensibles par tous. Enfin, nous avons relevé peu de liens entre la morphologie et les autres domaines évalués. Nous avons présumé que cela pouvait s'expliquer par le fait que ces liens étaient essentiellement pensés et hypothétiques et étaient, par conséquent, rarement transcrits dans les CRBO.

Enfin, sur le plan de la terminologie employée, le terme « morphologie » est apparu très peu de fois dans notre corpus. Nous avons supposé que cela était dû au fait que ce terme est très spécialisé, dans le champ de l'orthophonie notamment. Le terme « morphosyntaxe », très spécialisé lui aussi, apparaît nettement plus souvent dans notre corpus, notamment dans les titres de parties et intitulés d'épreuves (ces emplacements dessinent la structure du bilan). Nous pouvons supposer qu'il apparaît plus souvent car il s'agit du terme le plus précis désignant le fait que la structure des mots s'adaptent en fonction de la présence d'autres mots dans une phrase.

Ces observations nous permettent de distinguer la démarche hypothético-déductive effectuée par l'orthophoniste à propos de la morphologie. Cependant, la place qu'occupe l'évaluation de ce domaine ne semble pas prégnante dans notre corpus de CRBO de langage oral et de la communication. Les résultats et interprétations que nous avons retirés de notre analyse sont à considérer avec prudence puisque notre échantillon n'est pas représentatif. Poursuivre le projet et collecter d'autres CRBO afin de rendre l'échantillon représentatif permettra de compléter l'analyse et de généraliser les résultats obtenus. Il faudrait de plus comparer les résultats obtenus avec ceux s'intéressant à d'autres domaines que la morphologie afin de se rendre compte de l'importance de cette dernière au sein des CRBO de langage oral et de la communication. D'autre part, il serait intéressant de comparer nos résultats à ceux que l'on obtiendrait en s'interrogeant sur la place qu'occupe la morphologie dans des comptes rendus de bilans orthophoniques de langage écrit.

Bibliographie

- Annuaire santé d'ameli.fr : Trouver un médecin, un hôpital...* (s. d.). Ameli.fr. Consulté décembre 2020, à l'adresse <http://annuaire.sante.ameli.fr/>
- Avis relatif à l'avenant n° 4 à la convention nationale organisant les rapports entre les orthophonistes et l'assurance maladie (J.O. 27 février 2003).
- Avis relatif à l'avenant n° 16 à la convention nationale organisant les rapports entre les orthophonistes et l'assurance maladie (J.O. 26 octobre 2018).
- Berthiaume, R., Besse, A.-S., & Daigle, D. (2010). L'évaluation de la conscience morphologique : Proposition d'une typologie des tâches. *Language Awareness*, 19(3), 153-170.
- Beyond 20/20 WDS - Rapports*. (s. d.). data.Drees. Consulté décembre 2020, à l'adresse http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,490,497,970,1026
- Boutard, C. & Bouchet M. (2009). *KIKOU 3-8 : protocole d'évaluation de la compréhension syntaxique et narrative*. Ortho Edition.
- Boutard, C. & Bouchet, M. (2009). *PEES 3-8 : protocole d'évaluation de l'expression syntaxique*. Ortho Edition.
- Brin, F., Courrier, C., Lederlé, E., & Masy, V. (2014). *Dictionnaire d'orthophonie*. Ortho éd.
- Brin-Henry, F. (2011). *La terminologie crée-t-elle la pathologie ? Le cas de la pratique clinique de la pose du diagnostic orthophonique* [Thèse en vue de l'obtention d'un doctorat en Science du Langage]. Nancy 2.
- Burguion, A. (2019). *Place de la pragmatique dans des comptes rendus de bilan orthophonique du langage oral et de la communication, en France* [Mémoire en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste]. Lille.
- Caët, S., Ravez, S., Moutel, L., & Fragnon, S. (2019, novembre 15). *Le lexique dans des comptes rendus de bilan de langage oral de l'enfant* [Journée d'étude]. EVALANG : Le développement lexical : descriptions, outils, évaluations, Nancy.

- Chevrie-Muller, C., Simon, A.-M., Le Normand, M.-T. & Fournier, S. (1997). *Batterie d'évaluation psycholinguistique (BEPL-A)*. ECPA.
- Chevrie-Muller, C. & Plaza, M. (2001). *Nouvelles épreuves pour l'examen du langage (N-EEL)*. ECPA.
- Chevrie-Muller, C., Maillart, C., Simon, A.M., & Fournier, S. (2010). *L2MA-2 : Batterie Langage oral, Langage écrit, Mémoire et Attention (2^e éd.)*. ECPA.
- Coquet, F., Ferrand, P., & Roustit, J. (2009). *EVALO 2-6 : Evaluation du développement du langage oral chez l'enfant de 2 ans 3 mois à 6 ans 3 mois*. Ortho éd.
- Coquet, F., & Roch, D. (2013). *Troubles du langage oral chez l'enfant et l'adolescent : Pistes pour l'évaluation*. Ortho éd.
- Deltour, J.-J. (1998). *TCG-R : Test de Closure Grammaticale version révisée*. Presses Universitaires de Liège.
- Helloin, M.-C., & Thibault, M.-P. (2006). *Exalang 3-6 : Batterie informatisée d'examen du langage oral*. Orthomotus.
- Helloin, M.-C., Thibault, M.-P., & Croteau, B. (2010). *Exalang 5-8 : Batterie informatisée d'examen du langage oral et écrit*. Orthomotus.
- Helloin, M.-C., Thibault, M.-P., & Lenfant, M. (2009). *Exalang 11-15 : Batterie informatisée d'examen du langage oral, écrit, des compétences transversales chez les adolescents de 11 à 15 ans*. Orthomotus.
- Helloin, M.-C., Thibault, M.-P., & Lenfant, M. (2012). *Exalang 8-11 : Batterie informatisée d'examen du langage oral, écrit, des compétences transversales chez les adolescents de 8 à 11 ans*. Orthomotus.
- Khomsy, A. (1987). *O-52, évaluation des stratégies de compréhension en situation orale*. ECPA.
- Khomsy, A. (2001). *ELO : évaluation du langage oral*. ECPA.
- Launay, L., Maeder, C., Roustit, J., & Touzin, M. (2018). *EVALEO 6-15 : Evaluation du langage écrit, et du langage oral 6-15 ans*. Ortho Edition.

- Lecocq, P. (1996). *L'É.CO.S.SE : une épreuve de compréhension syntaxico-sémantique*. Presses Universitaires du Septentrion.
- Maeder, C. (2007). *TCS, Test de compréhension syntaxique*. Ortho Edition.
- Maurin, N. (2006). *T.L.O.C.C. : test de langage oral complexe pour collégiens*. Ortho Edition.
- Moutel, L. (2019). *Le lexique dans des comptes rendus de bilans orthophoniques du langage oral et de la communication en France* [Mémoire en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste]. Lille.
- Peereman, R., Lété, B., & Sprenger-Charolles, L. (2007). Distributional characteristics of grapheme-phoneme mappings, infra-lexical and lexical units in child-directed written material. *Behavior Research Methods*, 39, 593-603.
- Piérart, B., Comblain, A., Grégoire, J., & Mousty, P. (2010). *Batterie ISADYLE*. Solal Editeur.
- Schelstraete, M.-A. (2011). *Traitement du langage oral chez l'enfant : Interventions et indications cliniques*. Elsevier Masson.
- Tamine-Gardes, J. (1981a). Introduction à la morphologie. *L'Information Grammaticale*, 10(1), 37-39.
- Tamine-Gardes, J. (1981b). Introduction à la morphologie, (suite)... La morphologie flexionnelle : Le genre. *L'Information Grammaticale*, 11(1), 34-36.
- Tamine-Gardes, J. (1982a). Introduction à la morphologie (suite) : La morphologie dérivationnelle. *L'Information Grammaticale*, 14(1), 31-35.
- Tamine-Gardes, J. (1982b). Introduction à la morphologie, suite... La morphologie flexionnelle : Le nombre. *L'Information Grammaticale*, 12(1), 36-38.
- Tamine-Gardes, J. (1982c). Introduction à la morphologie, suite... La morphologie flexionnelle : Le verbe. *L'Information Grammaticale*, 13(1), 42-46.
- Thibault, M.-P., & Lenfant, M. (2014). *Exalang Lyfac : Batterie informatisée d'examen du Langage Oral, Langage écrit, Mémoire pour les jeunes adultes*. Orthomotus.
- Vienne, S. (2018). *Le compte rendu de bilan orthophonique : Objet de relation entre médecins généralistes et orthophonistes libéraux ?* [Mémoire en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste]. Lille.
- Weck, G., & Marro, P. (2010). *Les troubles du langage chez l'enfant : Description et évaluation* (Masson).

Liste des annexes

Annexe n°1 : Tableau de recensement et d'analyse d'épreuves évaluant spécifiquement la morphologie et la morphosyntaxe.

Annexe 2 : Tableau de recensement et d'analyse d'épreuves n'évaluant pas spécifiquement la morphologie et la morphosyntaxe mais comportant quelques items le permettant.

Annexe n°3 : Tableau présentant la démarche de sélection du nombre d'orthophonistes à contacter par téléphone en France par région.

Annexe n°4 : Courrier d'information par mail aux orthophonistes contactés par téléphone.

Annexe n°5 : Questionnaire complémentaire transmis par mail aux orthophonistes contactés par téléphone.

Annexe n°6 : Tableau explicatif du tableau ayant permis l'extraction des données des CRBO.